

cap mag*

* L'ACTUALITÉ DE SAUVEGARDE

N°3
DÉCEMBRE
2016

« Je suis les liens que je tisse avec les autres. »

Albert JACQUARD

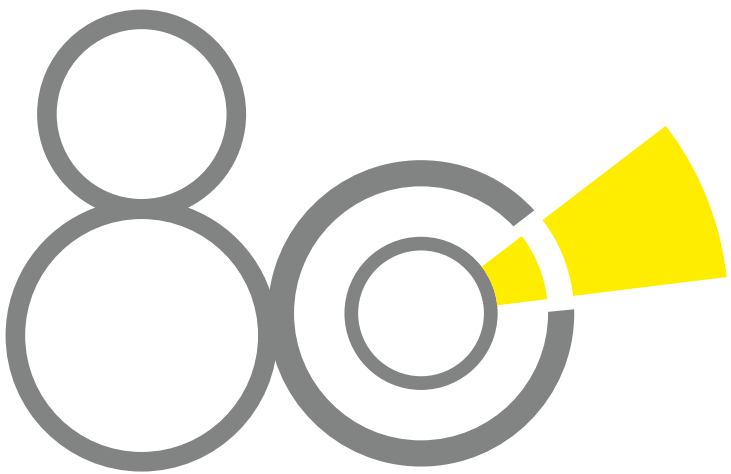


DOSSIER

PARENTALITÉS PLURIELLES :
Quels Accompagnements ?

PAGES 13 → 24

*SAUVEGARDE



80 ANS

SOMMAIRE

DOSSIER CENTRAL

N. GILLY, M.L. FALLOT, A. DONNET,
E. CARILLON, Équipe UPAES,
M. SAINT BÉAT, Équipe CSAPA,
G. DAMIE, Équipe SAVS,
V. CHARLOT.

DIRECTEUR DE RÉDACTION

Sylvie COURTINE,
Pôle Ressources et Développement.

BANDE DESSINÉE

Yngrid MARCHEVAL, Émilie GERAUD,
Léa MISTOU, Amandine IRAGUE.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

François COURTINE.

FABRICATION ET IMPRESSION

Imprimerie Graphic Sud
47550 BOÉ
© 05 53 48 20 30

TIRAGE

1000 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL

Décembre 2016

SAUVEGARDE

2, rue de Macayran
47550 BOÉ
Tél. : 05 53 48 16 10
Fax : 05 53 48 16 11
WWW.SAUVE-GARDE.FR

3 → ÉDITO

4 → LE MOT DU PRÉSIDENT

5 → ASSOCIATION SAUVEGARDE

6 → ASSOCIATION SAUVEGARDE

7 → PÔLE PROTECTION & HANDICAP

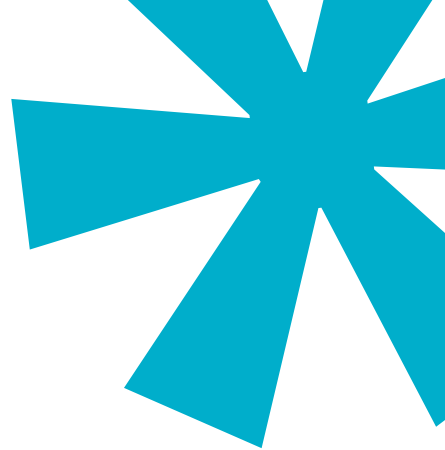
10 → PÔLE ENFANCE & FAMILLE

13 → DOSSIER :
PARENTALITÉS PLURIELLES :
Quels Accompagnements ?

25 → PÔLE SANTÉ & INSERTION

28 → PÔLE RESSOURCES & DÉVELOPPEMENT

30 → **LES ENQUÊTES DE Ma' MICURIEUZ**



ÉDITO

La question de la parentalité est au cœur des missions portées par notre Association.

Elle renvoie d'abord à la question de la protection de l'enfance et de l'adolescence à l'origine de la création des Associations de SAUVEGARDE, telle que la nôtre. Il serait cependant réducteur de limiter la question de la parentalité à celle de la protection de l'enfance, tant celle-ci est omniprésente dans les réflexions et la conduite des actions de l'ensemble des services et des pôles de notre Association SAUVEGARDE.

En témoignent la diversité et la richesse des contributions à ce dossier. En effet, qu'elles soient abordées sous l'angle de différents publics, de dispositifs d'accompagnement ou celui des pratiques des professionnels, on mesure à quel point les problématiques liées à la parentalité sont transversales. Ce constat nous encourage à mutualiser davantage encore à l'avenir, nos réflexions et à capitaliser nos expériences en la matière.

Dans ce magazine, vous pourrez prendre connaissance des actualités ou des initiatives et réflexions des services. Vous y trouverez également une présentation du Fonds de Dotation Sauvegarde dont la réactivation avait été annoncée dans le premier CAP MAG en juillet 2015. Celui-ci est désormais opérationnel et représente une évolution majeure pour l'Association SAUVEGARDE dans sa volonté de rapprocher la société civile, les entreprises et les associations pour une société plus solidaire et moins fragmentée.

Bertrand FAURE
Directeur Général de SAUVEGARDE

LE MOT DU PRÉSIDENT

SAUVEGARDE fête son 80^{ème} anniversaire...

Après le succès des formations et des colloques qui se sont déroulés au dernier trimestre 2016, notre Association, sous l'impulsion de ses services, continuera à soutenir des moments de partage et de pratiques professionnelles.

Après avoir, en 2016, rempli nos objectifs en terme de communication, nous mettrons, en 2017, tous nos efforts en direction de la formation de nos professionnels.

La force de notre Association et de son équipe demeure dans ses valeurs et le sens qu'elle donne à ses actions.

Notre travail s'appuie sur l'implication de tous, des salariés qui remplissent leurs missions de façon compétente et exemplaire, des bénévoles qui offrent de leur temps, des personnes accompagnées et accueillies, des membres du conseil d'administration attentifs au respect des principes et des règles.

Je vis ma deuxième année de présidence au sein de SAUVEGARDE. La confiance qui m'a été donnée me touche profondément et je m'emploie à mener à bien la tâche qui m'est dévolue. Aussi, l'implication et le partage de tous ceux que je côtoie renforcent ma conviction, que dans un esprit solidaire, des choses remarquables peuvent être réalisées pour construire, de manière plus belle, l'humanité.

Daniel PAGOTTO
Président de SAUVEGARDE



L'Association SAUVEGARDE

L'Association SAUVEGARDE poursuit son développement dans les fondements et principes posés par le nouveau projet associatif adopté en 2016.

LA COMMUNICATION

Dernier élément de la communication SAUVEGARDE, le site internet www.sauve-garde.fr a été mis en service en septembre de cette année. Ce site, reconnu pour sa qualité et son esthétique, nous permet dorénavant de communiquer vers l'extérieur et de nous doter d'un outil performant de connaissance des services et actions de l'Association.

LES CONFÉRENCES

Trois conférences et formations ont ponctué cette fin d'année, l'une sur les questions posées par l'adolescence, l'autre sur les questions de violence et enfin la dernière, avec de nombreux partenaires, sur la question de la parentalité, thème central de ce magazine.



Richard HELLBRUNN

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Mise en place de commissions

Cette proposition, portée par le Président et son bureau, correspond à l'évolution de la gouvernance associative de SAUVEGARDE. Elle représente une étape supplémentaire dans la transformation de son organisation. L'objectif est de développer l'implication, la connaissance et le pouvoir d'agir des membres bénévoles, qui constituent l'organe politique et décisionnaire de SAUVEGARDE. Ces commissions visent par ailleurs à favoriser le lien entre les bénévoles, les techniciens et les personnes qualifiées dans les domaines concernés par la thématique de la commission.

MISSIONS DES COMMISSIONS

Ces commissions sont des instances « ad hoc ». Leurs durées de vie dépendent de la mission fixée, des objectifs réalisés et du dynamisme de leurs travaux. Elles ont pour mission générale de préparer, par une connaissance particulière ou une étude, la présentation des informations communiquées au conseil d'administration et des éventuelles décisions politiques qui en découlent. Cette mission générale peut aussi inclure une dimension opérationnelle, de soutiens aux services et équipes et de liens entre la dimension terrain et technique et le politique qu'il soit interne ou externe. Elles permettront aux administrateurs d'avoir une vision plus complète et pertinente de la réalité des missions que l'Association mène.

ORGANISATION

Ces commissions, à partir de la thématique définie, s'organisent autour d'un animateur, responsable du bon fonctionnement de la commission et de ses travaux. Les commissions n'ont pas un rôle décisionnaire mais un rôle d'appui, de développement des connaissances, de création de liens et un pouvoir d'action.

Le Président de l'Association est le garant du bon fonctionnement des commissions au sein du conseil d'administration. Il établit avec la Direction Générale le calendrier des interventions des commissions à la demande de ces dernières.

Actuellement, quatre commissions sont mises en place

- **Commission Prévention Spécialisée**

Cette commission a pour objet d'accompagner le service dans ses transformations et ses évolutions. Pour la Direction de la prévention et son équipe, elle sert d'appui à la redéfinition de la convention avec le département et les collectivités locales, à promouvoir cette action dans le champ de la Protection de l'Enfance, à assurer un lien et une interface entre le service et les élus et techniciens des territoires.

- **Commission Immobilier**

Assiste le directeur général adjoint et les directions de service dans l'élaboration du plan stratégique de l'association pour les questions immobilières et les travaux d'accessibilité et de sécurité dans une perspective d'évolution des services et de développement durable.

- **Commission Fonds de Dotation**

Cette commission représente le lien entre le Fonds de Dotation SAUVEGARDE, qui est une entité juridique propre, et l'association. Cette commission a pour mission de rendre compte de l'évolution du Fonds de Dotation dans son soutien aux projets des services de SAUVEGARDE.

- **Commission Communication**

La commission communication a pour mission d'établir le lien entre le conseil d'administration et le Pôle Ressources et Développement pour les différentes manifestations, événements sur le territoire de Lot-et-Garonne dans les domaines concernant l'Association SAUVEGARDE.

Bertrand FAURE, Directeur Général de SAUVEGARDE

Mais qui sont ces personnes qui entretiennent mon bureau, ma salle de pause, mes sanitaires, ... ?

C'est l'Atelier Propreté de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail
Cart'Services : Une équipe intégrée dans le milieu ordinaire.

Un ESAT accueille les personnes ayant la reconnaissance « travailleur handicapé » et étant orientées en milieu de travail protégé par la M.D.P.H. L'ESAT est une structure qui propose des activités professionnelles et un soutien médico-social et éducatif adaptés.

La caractéristique de l'Atelier Propreté est de proposer une activité permettant d'intégrer le milieu ordinaire tout en gardant le cadre sécurisant de l'ESAT. Cet atelier requiert une certaine autonomie, des capacités d'adaptation et des qualités relationnelles.

Six travailleurs de l'ESAT exercent le métier d'Agent de Propreté et d'Hygiène. Les horaires de cet atelier s'adaptent aux besoins des entreprises d'où des horaires décalés. Leur travail va au-delà de l'entretien de nos bureaux, puisqu'ils se déplacent dans différents services internes à la SAUVEGARDE mais aussi chez des concessionnaires automobiles, cabinets comptables... L'équipe est régulièrement formée et applique tous les jours les différentes techniques de nettoyage manuelles et mécanisées (lavage de vitre, auto laveuse, mono brosse...). C'est une équipe impliquée et soucieuse d'un travail bien fait !

En 2014 l'ESAT a adhéré au dispositif « différent et compétent » et l'Atelier Propreté a été le premier à entrer dans la démarche :

L'idée fondatrice du Dispositif D&C :

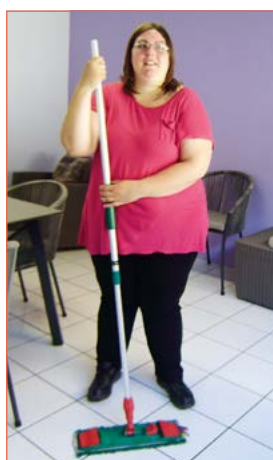
Quand on fait confiance à des personnes handicapées, qu'on leur permet d'expérimenter en « faisant » on permet à ces personnes de « grandir » et de se ressentir, quelque fois pour la première fois, comme « existant positivement » et donc digne de confiance et de valeur.

Gérard BRIÈRE, Ancien Directeur d'ESAT

Depuis 2015, trois personnes de l'atelier ont suivi le parcours de Reconnaissance des Acquis de l'Expériences (RAE), elles ont ainsi reçu leurs attestations de compétences délivrées par l'Éducation Nationale pour le titre d'Agent de Propreté et d'Hygiène.

Sabrina FEUGERET
Monitrice d'atelier

Hélène GARRIGUES
Psychologue du travail



PÔLE

Protection & Handicap

La diversité dans le travail d'un service de tutelles.

Tout le monde le sait, les services de tutelles ont très mauvaise presse. Réputés injoignables et peu réactifs, les délégués à la protection des majeurs sont largement critiqués par les familles et les partenaires. Cette mauvaise opinion émane à la fois de la méconnaissance des missions du mandataire judiciaire, mais également de l'importante masse de travail à fournir par ces derniers. Pourtant, malgré la diversité et la densité du travail à accomplir, tant administratif qu'éducatif, les délégués mettent tout en œuvre pour répondre au mieux aux demandes des majeurs et des partenaires.

Dans notre service de tutelles, des questionnements organisationnels viennent faire évoluer ces critiques notamment en ce qui concerne l'accueil physique et téléphonique mais également sur des domaines plus spécifiques où souvent, les partenaires et majeurs pensent que nous détenons toutes les réponses. Bien évidemment, ce n'est pas le cas, et notre travail consiste aussi, à trouver les informations ou à orienter les majeurs vers des personnes spécialisées (logement, gestion de patrimoine, garagiste...).

Quel est le profil du public ?

Il faut savoir que la majorité des mesures de protection gérées par notre service sont des curatelles renforcées (près de 70%) et non des tutelles qui représentent seulement 20% des mesures. Bien souvent, les mesures de protection sont associées à la vieillesse, les majeurs protégés seraient pour la grande majorité des personnes vieillissantes ayant des troubles de repérage spatio-temporels. Dans la réalité, la majorité des personnes sous mesure de protection ont entre 40 et 59 ans et représente un tiers des personnes accompagnées par notre service. Les deux tranches d'âge les plus significatives concernent les 25-39 ans et les 60-74 ans qui constitue chacune 20% des mesures du service. En travaillant au service de tutelles, une réalité nous frappe, tout le monde peut un jour, avoir besoin d'une mesure de protection. Que ce soit un médecin à la retraite ayant eu de graves problèmes de santé, un chauffeur poids lourd d'une cinquantaine d'années qui, après un accident cardio vasculaire, a perdu la mémoire immédiate ou même une jeune femme de vingt ans qui chute dans une lourde dépression après les décès consécutifs de son père et de son compagnon ou encore un aide-soignant d'une cinquantaine d'années qui ne se remet pas d'un burnout. Bien sûr, nous suivons des personnes déficientes, d'autres vieillissantes, mais chaque situation est unique et chaque personne attend quelque chose de différent de la mesure de protection.

La mesure de protection peut être un rempart à la vulnérabilité

Lorsqu'il est trop difficile pour une personne fragile de dire non à des commerciaux, qui ne tarissent pas d'arguments pour vendre leur dernier canapé ultra confort en simili cuir pour seulement 30 000€. Notre travail consiste alors à travailler la capacité de la personne à s'opposer à ce type de démarcheurs. Elle peut également constituer une sécurité pour des personnes qui dépensent de manière compulsive sans prendre de recul sur la réalité de leur budget. Nous protégeons et mettons en place un suivi éducatif pour que la personne apprenne à mieux gérer son argent. Les personnes sous mesure de protection peuvent aussi très bien gérer leur argent, mais être démunies sur le plan administratif. Si les dossiers de renouvellement des droits et les réponses aux courriers importants ne sont pas faits, la situation de la personne, tant administrative que financière peut rapidement se dégrader. Nous constituons les dossiers et essayons d'investir la personne protégée autant que possible (leur confiant le certificat médical à faire remplir par leur médecin traitant, remplir le dossier avec elles...). Ainsi les besoins des majeurs protégés peuvent être variés, en fonction de la mesure de protection et de leur situation. Certains font également beaucoup de démarches seuls, mais voient la mesure de protection comme une sécurité en cas de difficultés. Nous essayons d'adapter au mieux le suivi à la volonté et aux capacités de la personne. Les accompagnements peuvent donc être différents en fonction du profil de la personne.

Les mesures de protection touchent à la vie de la personne dans son ensemble

Chaque dépense non quotidienne est analysée dans son montant et dans son intérêt (on ne va pas contrôler l'achat d'une baguette de pain ou d'un paquet de tabac), mais les réparations d'une voiture, l'achat d'électroménager ou de matériel sera plus étudié.

Par « étudié », il faut entendre que nous évaluons si la personne ne va pas d'une part regretter son choix, si son souhait émane d'elle ou de l'influence d'autres personnes et d'autre part si le prix nous paraît cohérent. Ainsi, les spécialistes font des devis pour nous permettre de discuter avec le majeur de leur projet d'achat.

Gestion financière et patrimoniale

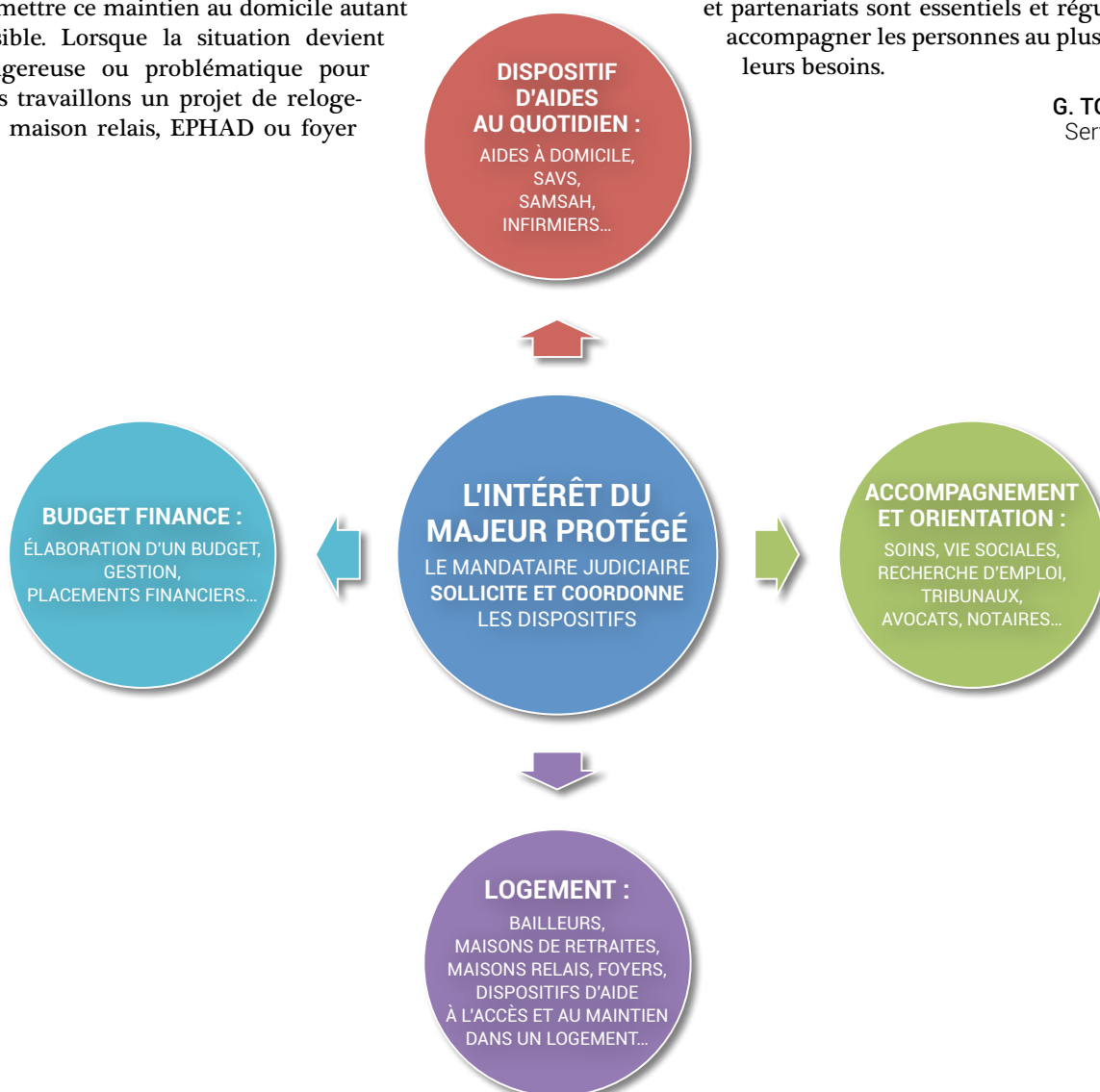
D'autre part, un gros travail concerne la gestion financière et patrimoniale. La vente d'immeuble notamment, où nous avons besoin d'avis de valeur d'agences immobilières pour permettre de vendre au bon prix un bien. De même, des gestionnaires de patrimoine et banquiers interviennent régulièrement au service pour nous permettre de conseiller au mieux les personnes sur leurs placements, en fonction de leur situation et de leur projet. Des personnes en interne, font également des formations pour orienter et conseiller les délégués dans ce domaine.

Nous faisons aussi un travail important quant aux dispositifs d'hébergement des majeurs. Lorsqu'ils vivent à domicile, nous mettons en place l'étayage nécessaire pour permettre ce maintien au domicile autant que possible. Lorsque la situation devient trop dangereuse ou problématique pour eux, nous travaillons un projet de relogement, en maison relais, EPHAD ou foyer

par exemple. Les relations établies avec nos majeurs, permettent à certains, notamment aux plus isolés, de se confier à leur délégué et de demander des conseils, que ce soit sur leur santé, leurs relations amicales, familiales ou sentimentales, leur prises de toxiques... Nous écoutons et essayons d'orienter au mieux les personnes en fonction de leurs difficultés.

Plus de 80% des majeurs accompagnés par le service sont satisfaits de leur mesure de protection et du travail accompli autour de leur situation. Ils ont confiance en nous, les relations majeur/délégué sont très bonnes et permettent un travail de fond sur leurs situations. L'accompagnement en service de tutelle est très varié, très riche et doit être adapté à chaque personne. Il est souvent difficile de tout mener de front. Les questionnements et partenariats sont essentiels et réguliers pour accompagner les personnes au plus proche de leurs besoins.

G. TOULAYROU
Service MJPM



PÔLE

Enfance & Famille

La prévention spécialisée, une mission « pas » impossible !

Les missions de la Prévention Spécialisée

L'action de la prévention spécialisée est directement inscrite dans la politique d'Action Sociale Départementale, de Protection de l'Enfance et de Lutte contre les Exclusions. Le service a pour mission générale de prévenir la marginalisation dans les lieux où se manifeste l'inadaptation sociale sur des territoires prioritaires. La prévention spécialisée doit s'attacher prioritairement aux publics les plus en difficulté, sur lesquels les dispositifs d'insertion existant n'ont pas ou peu de prise. Cela concerne principalement les adolescents et les jeunes adultes.

La prévention spécialisée a vocation à aller au-devant des jeunes, à établir des relations de confiance, à recueillir progressivement leur adhésion à une intervention éducative. Notre intervention éducative a pour finalité de travailler l'insertion et l'autonomie de ces jeunes, en construisant une relation sur laquelle les jeunes puissent :

- Révéler leurs potentialités et leurs capacités,
- Développer leur prise de conscience sur les contraintes sociales et les règles qui régissent la vie dans notre société.

Le service de prévention spécialisée de SAUVEGARDE intervient à ce jour sur deux territoires du Lot-et-Garonne, l'agenais et la commune de Villeneuve-sur-Lot. Le territoire Agenais comprend les quartiers prioritaires définis dans le Contrat de ville 2015-2020 de l'Agglomération d'AGEN : quartiers Montanou, PIN, Rodrigues et Barleté, ainsi que les quartiers TOUNIS et GANET de la ville du Passage d'Agén ; Le territoire Villeneuvois comporte la particularité de posséder un centre-ville où les dysfonctionnements sont très visibles avec une cohabitation parfois délicate entre les jeunes et les commerçants. De plus, il possède une périphérie composée de différents petits quartiers.

Les modalités d'intervention

La prévention spécialisée se caractérise par une approche spécifique du public qui consiste à « aller vers » les habitants des territoires pour lesquels elle se trouve mandatée. Pour ce faire, elle dispose de techniques, qui lui sont propres et qui s'articulent autour de grands principes qui fondent cette pratique :

- L'absence de mandat nominatif,
- La libre adhésion,
- Le respect de l'anonymat,
- La non-institutionnalisation et le travail en partenariat.

Cependant, l'action socio-éducative comporte trois grands modes d'intervention : l'action individuelle, l'intervention auprès des groupes et le développement local. En effet, les éducateurs doivent être en capacité d'accompagner individuellement des jeunes, d'intervenir sur des groupes constitués ou à constituer et de participer au développement local en intervenant sur le milieu de vie des adolescents et de leurs familles. Chacun de ces modes d'intervention nécessite des compétences et des outils spécifiques. Ce qui fait lien, c'est la présence régulière des éducateurs dans les espaces de vie, cela permet qu'ils soient connus par les jeunes, individuellement et en groupes, par les familles, les habitants et les partenaires.

Le service intervient donc sur des moments spécifiques et avec des moyens adaptés à ces besoins.

La présence de l'ensemble des éducateurs est effective sur les moments clés où l'activité de la jeunesse est la plus notable. Nous sommes présents sur les territoires lors des retours de scolarité de 17h à 19h ainsi que les mercredis et samedis après-midi. De plus, deux soirées (une courte et une longue jusqu'à 23h et au-delà) sont assurées hebdomadairement. Ces présences en travail de rue permettent de favoriser la rencontre avec la majorité des publics ciblés par nos actions et ce, sur l'ensemble des territoires pour lesquels nous sommes mandatés.

L'action de l'équipe de prévention spécialisée s'articule également autour de différents locaux au plus proches des besoins. En effet, le local correspond à une réponse en termes de recherche de contacts privilégiés, confidentiels, vis-à-vis d'un public qui a besoin d'une attention et d'une compréhension, particulières. Les jeunes apprécient d'y être accueillis, pris en compte, écoutés, entendus. Toutefois le local appartient aux éducateurs. Ce n'est pas un lieu d'accueil, c'est un lieu où l'on peut accueillir. Enfin, le service dispose d'un pôle administratif qui est un lieu central favorisant le travail et les échanges entre les membres de l'équipe. C'est le lieu de rassemblement et de départ de la majorité des actions qui nous définissent sur les territoires.

Nicolas AMBAL

Directeur du service de Prévention Spécialisée



Un Espace Rencontre : Pour quoi faire ?

L'UPAES de SAUVEGARDE coordonne le service Espace de Rencontre. Cet espace est un lieu où un enfant, à la suite d'une ordonnance judiciaire ⁽¹⁾, vient rencontrer le parent avec lequel il ne vit pas, qu'il n'a pas revu depuis longtemps ou que parfois il ne connaît pas, ou lorsque cette rencontre ne peut, dans un premier temps, se faire autrement.

L'Espace de Rencontre est un dispositif généraliste dans le sens où les magistrats y ont recours pour des motifs assez différents ⁽²⁾. Il ne s'agit pas d'une simple mise en contact : la rencontre est préparée, soutenue, accompagnée par des professionnels.

L'intervenant en Espace Rencontre soutient et accompagne la rencontre, de manière mesurée et limitée, sans prendre la place du parent bénéficiaire du droit de visite. Il aide les parents à se détacher du conflit. Il soutient l'enfant et l'aide à ne pas rentrer dans les problèmes de ses parents, de façon à vivre pleinement la rencontre. La mission d'un Espace rencontre est de faire en sorte que la relation entre le parent et l'enfant se déroule ou se restaure afin que les rencontres se déroulent ensuite sans intermédiaire.

L'équipe du Point Rencontre

Paroles de parents :

- « 12 visites à l'Espace Rencontre, ce n'est que 36 heures sur 6 mois avec mon enfant ! »
- « On a l'impression d'être en prison ! »
- « Merci, heureusement que vous êtes là ! »
- « Elle/il fait tout pour m'exclure de la vie de mon enfant ! »
- « C'est pas son père, c'est son géniteur ! »

Du côté des enfants :

- « Déjà, c'est l'heure ? Je veux rester avec toi, je veux pas aller avec maman ! »
- « Maman elle me dit que c'est pas lui mon père ! »
- « C'est obligé de rester 3h ? »
- « C'est mieux d'être au foot que de rester avec lui. »
- « Je veux toujours rester avec toi, je veux pas partir d'ici ! »
- « Quand est-ce que je vais chez toi ? »

(1) Prononcée par un Juge aux Affaires Familiales le plus souvent, mais aussi par un Juge des Enfants ou par la Cour d'Appel.

(2) Enquête en cours contre l'un des parents, conflits relationnels, conflits conjugaux, parents porteurs de pathologies lourdes, troubles psychiatriques...

L'approche de la parentalité par les Infirmières-Puéricultrices du service d'AEMO Sauvegarde.

Lors du DIPC (Document Individuel de Prise en Charge), le directeur ou chef de service présente la puéricultrice en précisant sa spécificité.

La 1^{ère} rencontre au domicile s'effectue avec l'éducateur référent et en présence des enfants. Nous expliquons tout d'abord aux parents la particularité de notre place : santé, suivi médical, stimulation, relation mère-enfants, vie au quotidien (alimentation, sommeil, rythme de vie...) et le rythme de nos visites en fonction de la problématique rencontrée.

Nos interventions s'articulent autour de plusieurs axes :

- Écouter et tenter d'entrer en relation avec la famille ; visites souvent longues et rapprochées (avec ou sans l'éducateur).
- Rencontrer individuellement chaque enfant quel que soit son âge.
- Soutenir et rassurer les parents dans leur rôle éducatif, affectif et sanitaire.
- Montrer de l'empathie et de la bienveillance envers la famille en les écoutant sur leurs difficultés et en les questionnant sur leur vécu en lien avec l'enfant. (conception du bébé, vécu de la grossesse, accouchement, petite-enfance...)
- Inviter les parents à la lecture du carnet de santé et prendre un temps de parole et de partage autour de celui-ci.
- Présenter avec plus de précision notre accompagnement spécifique: rythme des visites, leurs contenus, travail dans la famille ou à l'extérieur : au service, structures collectives ou de droits communs, différents services médicaux.

Patricia et Brigitte,
Infirmières-Puéricultrices AEMO

Comment se passe une visite ?

Nous nous rendons au domicile de Madame X et Monsieur Y (en binôme : Éducateur et Infirmière-Puéricultrice). Nous sommes reçus cordialement et apprenons que le bébé dort dans la chambre parentale, l'aîné de 3 ans est à l'école. Nous profitons de l'absence des enfants pour reprendre les attendus du magistrat et demander comment ils ont vécu le DIPC. Dès le départ, les parents verbalisent leur crainte du placement et disent n'avoir pas compris les raisons de l'AEMO.

L'éducateur reprend les faits évoqués dans l'ordonnance. L'Infirmière-Puéricultrice DE s'entretient avec les parents sur leurs difficultés au quotidien dans la prise en charge de leur bébé. Dès cette 1^{ère} visite, la Puéricultrice repère les axes de travail à savoir :

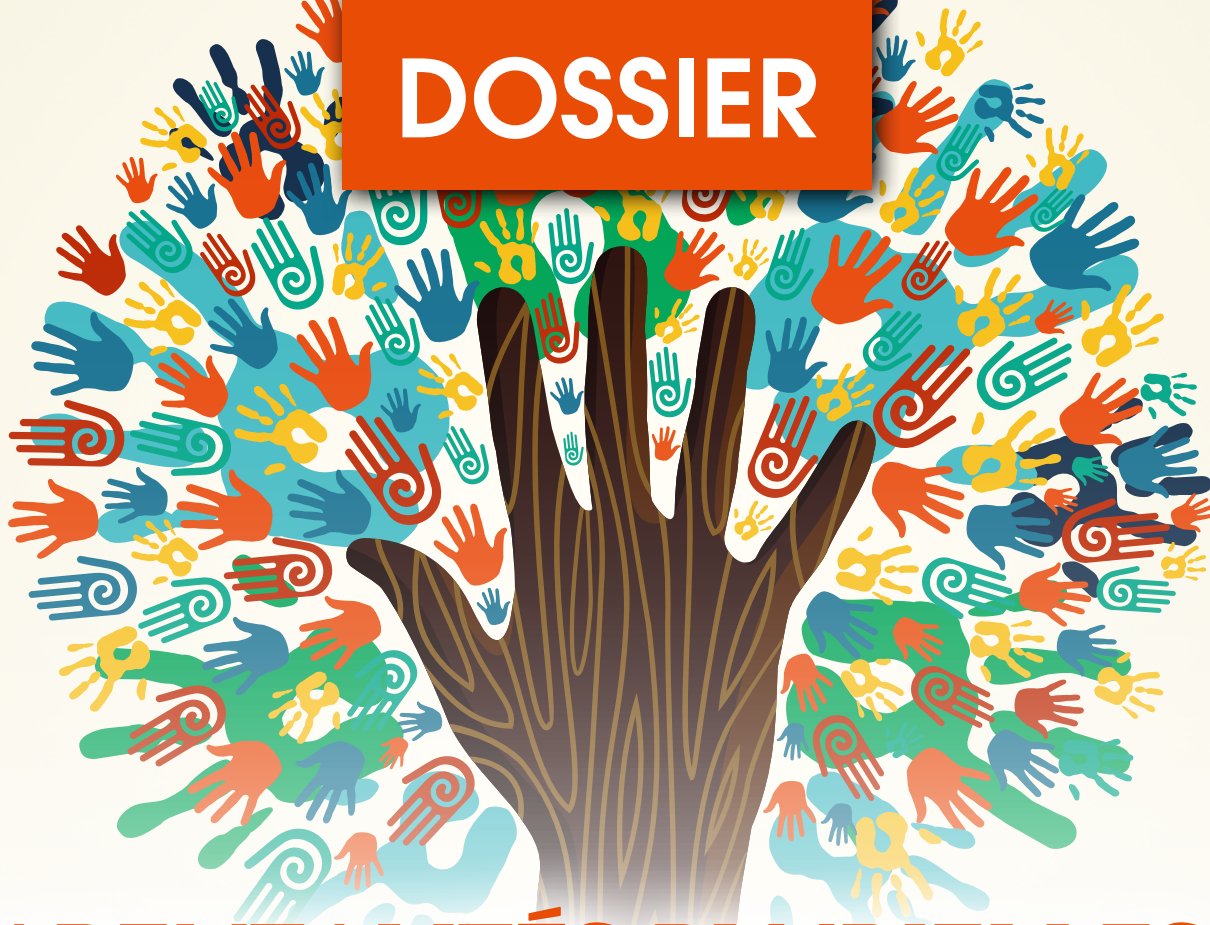
- Le rythme de chaque enfant (Brandon s'endort devant la TV et Emma dans les bras de maman)
- L'alimentation (Emma, 8 mois est toujours au biberon et Brandon fait des crises pour ne manger que ce qu'il aime)
- La stimulation (Emma est toujours dans son transat ou dans les bras, Brandon fait des colères)
- L'hygiène des enfants et de la maison. (Emma crie dans le bain, Brandon refuse qu'on lui lave les cheveux)

Dans un second temps, nous demandons aux parents de préparer, pour la prochaine visite, le carnet de santé de chaque enfant afin qu'on puisse le regarder ensemble. Nous fixons ensemble le prochain RDV dans la quinzaine pour rencontrer les enfants.

AEMO SAUVEGARDE : le soutien à la parentalité en milieu ouvert

Les familles que nous sommes amenés à accompagner se sentent disqualifiées par l'intervention du cadre judiciaire dans leur vie. En effet, l'intervention éducative de la Protection de l'Enfance, répondant à la demande du magistrat, s'amorce par la définition d'un manque, d'une carence, d'un défaut d'éducation ou de protection. Dans ce contexte, il apparaît intéressant de s'appuyer sur les compétences de chacun des parents, des enfants, afin qu'elles deviennent de réels partenaires même si nous sommes là, tous pris par la situation paradoxale de « l'aide contrainte ». Car c'est bien dans la relation interpersonnelle, le vécu partagé que se fonde tout projet d'intervention auprès des familles. L'intervention de l'AEMO a tout intérêt à mener son action dans la co-construction, incluant « le monde de l'autre ».

Soizick COUASNAULT
Chef de service AEMO Agen



PARENTALITÉS PLURIELLES : Quels Accompagnements ?

La famille a beaucoup évolué ces cinquante dernières années, et avec elle, les notions de filiation et de parentalité ont connu de profonds changements. En témoigne la disparition en 1970 de la notion de « puissance paternelle » au profit de « l'autorité parentale », marquant dès lors la volonté d'instituer entre les parents l'égalité puis la parité de l'autorité et des obligations.

La diversification des situations familiales (séparations, divorces, familles monoparentales, recomposition familiale, adoptions, homoparentalité, procréation médicalement assistée...) donne lieu aujourd'hui à une diversité de modèles de parentalité, dont aucun ne s'impose comme norme et conduit chacun à « inventer au quotidien sa façon d'être parent » ⁽¹⁾. Avec ces évolutions, l'exercice de la parentalité s'est considérablement modifié.

Enjeux de plus en plus complexes, ces parentalités plurielles soulèvent de nombreuses questions et nous invitent à interroger régulièrement nos pratiques. Qu'elles soient abordées sous l'angle des enfants, sous l'angle des parents, sous l'angle des familles, ou encore celui des dispositifs de protection de l'enfance, d'assistance éducative ou de soins, les questions liées à la parentalité émergent au sein des services de SAUVEGARDE comme une question globale, pleine et entière, qu'il convient de saisir sous tous ses aspects, pour proposer un accompagnement qui soit pertinent.

C'est la diversité des problématiques, la variété des actions et la complémentarité des démarches initiées au sein de services de SAUVEGARDE, que nous proposons d'exposer et de développer dans ce nouveau dossier de CAP MAG.

(1) LE RUN J.L., *Repères actuels en parentalité. A quoi sert un parent ?* Enfances & Psy, 2011 n°52, pp. 59-69.

La Parentalité : un concept caméléon

Introduit dans les années 60 par les psychiatres et les psychanalystes, le concept de parentalité est resté longtemps un terme réservé aux débats de spécialistes. Depuis les années 80, son usage s'est largement répandu. Passé désormais dans le sens commun, il recouvre une multitude de sens et renvoie à une pluralité de réalités, de champs disciplinaires et d'actions.

Polysémique, ce terme générique tente de définir « *le statut, la qualité et la fonction de parent, dans ses différentes dimensions* » ⁽²⁾, juridiques, politiques, socio-économiques, culturels, institutionnels et psychologiques. E. Maigne définit la parentalité comme « *l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parents, c'est-à-dire de répondre aux besoins de leur(s) enfant(s) à trois niveaux : le corps (les soins nourriciers), la vie affective, la vie psychique.* » ⁽³⁾ Ces définitions font ainsi référence à des comportements, à des compétences, mais également aux droits et aux devoirs liés à l'exercice de l'autorité parentale.

A la suite des travaux de D. Houzel ⁽⁴⁾, s'impose l'idée que le « fait d'être parent » ne va pas de soi, « *qu'il n'est pas un état, mais un mouvement* » ⁽⁵⁾ et qu'il convient donc de penser la parentalité comme un processus à la fois psychique et social, s'ajustant et évoluant selon les contextes. Aussi, D. Houzel invite à considérer, qu'il n'y a pas de « bonne » ou de « mauvaise » parentalité, mais des compétences et des défaillances utiles à identifier et à comprendre pour mieux aider parents et enfants à se (re)trouver.

Dans cette perspective les professionnels sont encouragés à prendre en compte la singularité, la complexité, la pluralité et la globalité des situations familiales. Devenue depuis une vingtaine d'année, une catégorie de l'action publique et du travail social, le soutien à la parentalité se nourrit dès lors de ces différentes analyses. Pour toutes ces raisons et dans cette même dynamique, les politiques sociales en faveur de l'enfance se recentrent sur la famille et ses

fonctions et tendent à considérer l'ensemble parents-enfants dans une même stratégie.

Être (et ou) Devenir Parent : Le dispositif d'Accueil du tout petit au Centre de Guidance Infantile ⁽⁶⁾

L'enfant précipite un homme et une femme comme père et mère. « *Ma naissance avait fait d'eux un père et une mère* » écrit Grégoire Delacourt ⁽⁷⁾. La parentalité n'est pas première, elle est fondée sur la conjugalité à savoir la rencontre de deux êtres, un homme et une femme. La parentalité pourrait s'entendre comme un processus complexe avec une temporalité marquée par des moments déterminants, des changements, des remaniements. L'événement de la naissance vient actualiser des bouleversements psychiques. Cette naissance est riche de changements mais elle peut également modifier, perturber et parfois être une menace dans l'équilibre psychique des parents. Le bébé peut réactiver des conflits, des pertes, des angoisses archaïques dans le psychisme des parents. Chacun faisant l'expérience d'une réactualisation de sa propre enfance, de son propre lien avec ses parents, de sa place dans sa famille et de son inscription dans son histoire. Quelque chose se modifie et se décale dans la filiation obligeant parfois le parent à se repositionner.

Le dispositif Accueil Tout Petit créé au Centre de Guidance Infantile propose d'accompagner les parents avec l'enfant et de faciliter cette délicate transition pour un homme et une femme de devenir père et mère.

Favoriser un espace où peut se développer la capacité à jouer, la capacité de rêverie des parents

Dans un petit salon coloré et chaleureux nous invitons parents et enfant à se retrouver autour de coussins, jouets, livres... Cela permet d'offrir à l'enfant et à ses parents un cadre contenant, un espace, un temps pour se poser, échanger et jouer. Le tout petit met en œuvre pour échanger des manifestations comme son regard, ses

(2) Larousse 2010.

(3) MAIGNE Emmanuelle, *Approche thématique, rubrique parentalité*, 2003.

(4) HOUZEL Didier, « Les enjeux de la parentalité », Erès, 1999.

(5) SELLENET C., *La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept*, Paris, L'Harmattan, 2007.

(6) Par N. Gilly et M.L. Fallot, CGI Sauvegarde.

(7) DELACOURT Grégoire, *L'écrivain de la famille*, Paris, J.C. Lattès, 2011.

DOSSIER

PARENTALITÉ



babilllements, ses déplacements qu'il est précieux d'accueillir, d'interpréter, de décoder. Les deux thérapeutes par leur présence permettent que la parole circule, facilitent le travail psychique des parents. Des liens se font entre leurs mots, leurs émotions et les mouvements du tout petit.

Le bébé en effet est perméable aux changements dans son environnement, à l'état émotionnel de ses parents. Son organisation psychique nécessite la présence d'un autre bienveillant et attentif. La présence des thérapeutes vient soutenir un espace de pensée, de questionnement et alléger les inquiétudes parentales. La possibilité pour les parents d'évoquer leurs souvenirs, l'histoire de la conception de l'enfant ainsi que sa naissance mobilise les capacités de représentation, elle permet aux parents de mieux s'ajuster dans les échanges avec leur enfant.

Ce travail psychique à plusieurs favorise un espace où peut se développer la capacité à jouer, la capacité de rêverie et de jeu des parents. Il permet de développer leur créativité. Cela n'est pas sans rappeler le concept « *d'espace transitionnel* » proposé par Winnicott. C'est un espace trouvé, créé par l'enfant et ses parents. Il est constitutif du psychisme de l'enfant qui va d'abord jouer avec sa mère (ou la personne qui en occupe la place), puis tout seul. C'est dans cet écart, favorisé par la présence d'un tiers que le tout

petit encore, peu différencié de l'autre, va pouvoir se constituer comme petit sujet, développer ses propres capacités et montrer ses compétences.

L'espace de jeu ainsi réinvesti, parents et enfant s'autorisent à créer, inventer. Les parents retrouvent leur confiance, découvrent leurs capacités à être de bons parents et renouent avec leur capacité à rêver. Ce sont autant de processus nécessaires pour le bon développement de leur enfant ainsi que pour la construction de ses assises narcissiques.

Pour l'enfant, le jeu est l'occasion d'échanges, d'expériences nouvelles. C'est en jouant que l'enfant va se construire, montrer ses propres capacités motrices et faire des petites expériences qui l'aideront à grandir, à élaborer sa capacité à être seul, à se séparer. Il n'est pas rare de voir à la grande surprise des parents, l'enfant s'éloigner, appeler, se cacher ou cacher avec beaucoup de plaisir un objet, initier un petit jeu de ballon, investir un jouet qu'il cherchera à retrouver.

Cet espace est parfois l'occasion de repérer un bébé en souffrance ou une difficulté particulière du tout petit dans son mode de relation, d'échange avec l'autre. Il est alors important que ce travail amorcé puisse se poursuivre dans un autre lieu, dans une relation individuelle avec un thérapeute du Centre de Guidance Infantile ou dans un petit groupe avec des pairs mais c'est une autre histoire...

Du parent défaillant au parent partenaire : Comment cela s'illustre dans la pratique au Service d'Accueil de Jour le Patio ? ⁽⁸⁾

Lorsque l'enfant demeure dans son milieu familial et que les apports qu'il y reçoit sont carencés, inégaux ou insécurisants, c'est là qu'il faut intervenir le plus précocement possible afin de permettre à la famille d'évoluer, de rectifier ses difficultés. Michel LEMAY décrit bien les conséquences de ce type de difficultés : « *Dans le cas du petit enfant (...) subissant au fil des jours des apports affectifs inégaux tant en quantité qu'en qualité, on voit apparaître très vite des changements dans la manière d'interpeller son environnement. (...) De bébé sage et gratifiant, l'enfant devient « persécuteur » par ses comportements, ses exigences, ses difficultés à s'abandonner.* » ⁽⁹⁾ Nous nous retrouvons dès lors face à ce que nous appelons des parents défaillants.

Nous ne faisons plus pour, mais avec !

Avec l'émergence du concept de parentalité, c'est le regard même de la société sur le « métier » d'être parent qui a changé. Par ricochets, les travailleurs sociaux, les politiques sociales actuelles en faveur du soutien à la parentalité ont évolué. En effet, ce secteur a été traversé par une prise de conscience de la difficulté à être « un parent ». Le travail social s'engage aujourd'hui dans une prise en compte (et non plus une prise en charge) de la personne (et non plus de l'usager), le considérant comme un partenaire actif dans l'accompagnement, qui lui-même est de plus en plus personnalisé.

Les personnes accompagnées ne sont plus en effet considérées comme les destinataires passifs d'un service : la parole leur est donnée, leurs besoins sont identifiés avec eux et non plus grâce à une grille prédéterminée. On cherche aujourd'hui à responsabiliser la personne, ici le parent, en l'accompagnant dans la prise de conscience de ses capacités et en le positionnant comme un sujet actif dans la résolution des problèmes qu'il rencontre.

Nous ne pouvons cependant oublier de préciser que la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale a fortement réaffirmé le principe de « l'usager au centre du service » et a donc permis cette évolution dans les pratiques. Toutefois, il serait réducteur de dire que cette vision du travail social est née avec la loi 2002-2. Cette loi est venue réaffirmer, nous rappeler les fondements du travail social : « *Il s'agit de retrouver, d'amplifier, de développer ces savoir-faire.* » ⁽¹⁰⁾ Aujourd'hui, les travailleurs sociaux adoptent une position d'accueil et d'écoute et ne se positionnent plus d'emblée comme dépositaires et/ou dispensateurs d'un savoir.

G. AUSLOSS, dans son ouvrage « La compétence des familles » le décrit très bien : « *Nous avons besoin de vous pour faire notre travail, parce que vous avez l'expérience, vous savez beaucoup, vous avez essayé de nombreuses solutions et vous avez connu des échecs mais aussi des réussites. Avec votre collaboration, nous avons plus de chances de faire du bon travail !* » ⁽¹¹⁾ G. AUSLOSS pose ainsi comme base de la collaboration avec les familles le postulat de leurs compétences.

Valoriser les compétences des parents

« *Prévenir, c'est bien sûr mieux accompagner et soutenir les parents dans l'acquisition et la mise en œuvre ou le recouvrement de leurs compétences parentales.* » ⁽¹²⁾

Au SAJ le Patio, le travail avec les parents s'inscrit dans cette même dynamique : il est pensé comme un partenariat, une collaboration, il propose un accompagnement individualisé. Ainsi, la première rencontre avec les parents est un temps fort et déterminant pour l'accompagnement à venir. Il s'agit en effet par ce temps d'échanges, d'identifier avec eux leurs compétences, et à partir de ces dernières (et non plus de leurs défaillances) de construire ensemble le projet d'accompagnement pour leur famille.

Il nous paraît en effet essentiel, que les parents se sentent acteurs de cet accompagnement. Ainsi, ils sont présents dans différents espaces : groupes de paroles, entretiens familiaux, ateliers familiaux, bilans d'accompagnement... et les professionnels veillent à ce que la famille puisse avancer à son propre rythme. De même, nous proposons aux parents qui le souhaitent, de co-animer avec un travailleur social, un atelier en direction d'autres enfants ou en direction des parents et cela afin de mettre en avant leurs compétences. Nous tentons ainsi de faire changer les regards... celui de l'enfant sur son parent, ou l'inverse... mais également de contribuer à restaurer la confiance en soi du parent, de l'aider à retrouver l'estime de soi, lorsque cela est nécessaire.

Au travers ce partenariat, nous souhaitons amener les parents à « prendre part » à tout ce qui va se jouer lors de cet accompagnement. Prendre part, c'est aussi pouvoir exprimer une opinion différente de celle des travailleurs sociaux, c'est exprimer son désaccord, voir son désir d'arrêter l'accompagnement proposé avant que les objectifs ne soient atteints, sans pour autant que cela n'entraîne de lourdes conséquences.

Les travailleurs sociaux mettent donc en valeur les compétences des parents et les posent comme le point d'ancrage du travail ensemble. Ils ne se positionnent pas comme détenteurs d'un savoir et adoptent quand cela est nécessaire la maxime de Socrate « *Je sais que je ne sais pas* » et la nomme ainsi face aux parents. Il est par ailleurs important de souligner que cette posture professionnelle nécessite un travail régulier en équipe, et que la mise en place de temps de régulation formels ou informels est indispensable à cette démarche.



(8) Contribution de Élodie CARILLON et de l'équipe du Service Accueil de Jour « Le Patio », UPAES Sauvegarde.

(9) LEMAY Michel, *J'ai mal à ma mère*, Fleurus, 1993.

(10) BOUQUET Brigitte « Quelle intervention sociale pour les familles ? », *Vie Sociale* n°1, 2001.

(11) AUSLOOS Guy, *La compétence des familles*, Erès, p. 27.

(12) Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2014-2018 du Lot-et-Garonne, p. 110.

Travailler avec les familles : Un levier thérapeutique dans la prise en charge du sujet dépendant au CSAPA ⁽¹³⁾

L'accompagnement des sujets dépendants illustre en bien des points l'importance de prendre en compte l'ensemble des acteurs qui composent la famille. Points d'ancrage de bien des maux, les interactions familiales sont considérées comme des leviers pertinents à activer dans la prise en charge des personnes.

Pendant longtemps, les familles de personnes souffrant d'addiction ont été exclues du dispositif de soins. Pour soigner une personne dépendante, il fallait, pour son bien, l'extraire de son environnement familial considéré comme pathogène. L'addiction trouvait régulièrement son origine dans une pratique éducative carencée ou des attitudes et fonctions parentales défaillantes.

Aujourd'hui, les pratiques cliniques ont considérablement changé. En effet, le lien que le sujet dépendant noue avec le produit n'est plus conçu comme un acte isolé, indépendant de son contexte de vie social et familial. Au contraire, les professionnels de l'addictologie s'intéressent à l'émergence et à l'introduction du produit dans la vie du sujet. Ils prennent en considération la place et le rôle de l'entourage familial et plus particulièrement des interactions familiales dans la prise en charge du sujet dépendant. La famille est désormais pensée comme pouvant être un facteur de protection, de mobilisation, de changement et de prévention d'une éventuelle rechute.

La question de la parentalité est centrale au sein du CSAPA

D'une manière générale et dans les représentations sociales, parentalité et addiction, semblent difficilement conjugables. Or l'addiction, par le lien de dépendance que crée le sujet dans sa relation au produit, vient réveiller des liens de souffrance et des conflits anciens qui remontent souvent à l'enfance. L'addiction viendrait par là même réduire les tensions psychiques, réguler les émotions afin de trouver un équilibre psychologique.

L'addiction, c'est l'émergence d'un lien. Un lien initié dans le plaisir et le bien-être mais qui progressivement devient un besoin irrésistible et irrépressible et se transforme en dépendance.

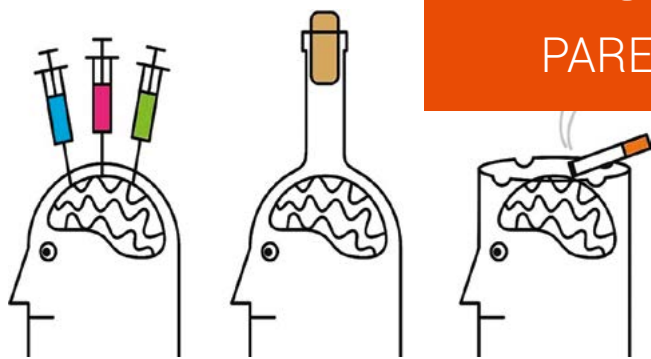
Parler de parentalité dans le domaine des addictions revient à interroger les premiers liens de l'enfance, et plus particulièrement du sujet dépendant à ses parents, mais aussi des liens futurs, sources d'angoisses et d'inquiétudes lorsqu'il accède à la parentalité. Par conséquent, le lien de dépendance au produit ou à un objet, n'est plus conçu comme un manque de motivation à arrêter mais comme une solution ou tentative de solution pour la personne dépendante de réduire ses propres angoisses et tensions psychiques et trouver un équilibre personnel. Le comportement répétitif et compulsif de consommer génère de la souffrance tant pour la personne dépendante que pour son entourage familial.

Le travail avec les familles est donc primordial dans l'accompagnement et la prise en charge des personnes dépendantes. Il permet d'apaiser les relations conflictuelles ainsi que le sentiment d'incompréhension et d'impuissance. Si les relations familiales peuvent entraîner une aggravation ou un maintien de la dépendance, elles peuvent être aussi force de mobilisation et de changement. Soutenir, accompagner les familles dans la prise en charge du sujet dépendant est un des objectifs thérapeutiques dans lequel s'engage le CSAPA SAUVEGARDE.

De la consommation plaisir au besoin de consommer : Quels liens possibles ?

Les premières expériences avec les produits se situent généralement au cours de l'adolescence. Période de transition de l'enfance à l'âge adulte, l'adolescence est indispensable au développement psycho affectif et à la construction identitaire. L'enfant devenu adolescent va s'extraire de l'environnement familial, se tourner vers l'extérieur, vivre d'autres expériences, découvrir de nouveaux codes sociaux, de nouveaux lieux

(13) Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie. Contribution de Marion Saint Béat.



Pour Pierre-André Michaud « *la qualité des liens familiaux constituent un facteur protecteur solide face au risque d'abus de substance.* »⁽¹⁴⁾ En effet, les premiers liens sont construits à partir des interactions familiales. La famille peut être un vecteur de socialisation et de construction identitaire, contenante et protectrice, elle peut aider l'enfant à exprimer et à contrôler ses émotions.

L'arrivée de l'addiction dans une famille est ressentie différemment selon chaque membre. Colère, incompréhension, impuissance, méconnaissance, trahison, chaque membre de la famille ne va pas vivre de la même façon la place de l'addiction. Pour faire face, et maintenir un équilibre familial, l'ensemble de la famille va user de stratégies adaptatives et de tentatives de solutions. Les rôles et les interactions vont se réaménager voire se modifier. Certains membres vont endosser des responsabilités plus importantes, adopter des comportements, ou prendre des décisions qu'initialement, le système familial ne lui demande pas.

Le travail avec les familles dans une prise en charge en addictologie est donc indispensable et prend ici tout son sens. Il s'agit de construire avec l'ensemble de la famille un dispositif thérapeutique pour mettre en exergue la qualité des liens et donc des interactions pour comprendre le processus de dépendance et redéfinir les frontières générationnelles et redonner les places et les rôles à chacun.

Les personnes qui viennent consulter en CSAPA ont conscience que la consommation n'est plus un simple plaisir mais qu'elle devient un besoin nécessaire voire indispensable. Pour la majorité des personnes rencontrées, la demande est personnelle et subjective à s'engager dans un travail thérapeutique.



(15) *Consultations Jeunes Consommateurs.*

Pour d'autres, c'est un tiers (justice, professionnel de santé ou encore l'entourage familial) qui impulse la prise en charge en addictologie.

Face à la récurrence du comportement dépendant, les familles se sentent désemparées et impuissantes. Elles ont tenté des solutions qui se sont soldées par des échecs et viennent demander conseil et soutien. Les relations conflictuelles se manifestent et viennent entraver le bon fonctionnement du système familial. Le produit viendrait, selon leur propre représentation et leur propre vision du monde, déséquilibrer la cellule familiale. Le travail avec les familles revient à donner de la circularité à un raisonnement linéaire, de causalité (si la famille va mal c'est à cause de lui ou d'elle) et de l'aider à penser que l'arrivée de l'addiction est peut-être un moyen de pallier à un dysfonctionnement déjà préexistant. Les rencontres familiales en CSAPA permettent d'apaiser les inquiétudes de chaque membre, de faire reconnaître à l'ensemble de la famille, l'addiction comme un trouble et une maladie, de rétablir du lien et de pouvoir exprimer ses émotions négatives et positives. Ce dispositif permet ainsi de travailler sur les représentations de la maladie par chaque membre et de favoriser ainsi une meilleure communication et des interactions familiales constructives et bienveillantes.

Certes, le CSAPA Sauvegarde est un lieu de soins et de prise en charge mais il s'articule aussi avec la Prévention. En effet, les professionnels s'intéressent aux usages nocifs et abusifs c'est-à-dire lorsque la dépendance n'est pas encore installée. C'est tout l'intérêt de la Consultation Jeunes Consommateurs. Mission facultative du CSAPA, la CJC accueille les jeunes entre 12 et 25 ans qui sont dans les premières expérimentations avec les produits ou sans produits (jeux vidéo...).

L'objectif est de faire le point avec le jeune sur le lien qu'il noue avec le produit/objet et lui faire prendre conscience de la fonction et du sens que prend le produit dans son quotidien. Les professionnels de la CJC tentent au cours des entretiens d'éviter que la consommation n'évolue en addiction.

Aussi, la CJC propose un accompagnement et une prise en charge des familles et plus particulièrement des

parents en difficultés face aux consommations nocives de leurs adolescents. L'usage nocif associé à la période charnière de l'adolescence entraîne des relations conflictuelles au sein du cercle familial.

La CJC propose de rencontrer les parents dans un cadre de soutien à la parentalité afin de les rassurer, de les conforter dans leurs pratiques parentales et éducatives, de renforcer leurs compétences et leurs ressources, de les aider à comprendre les risques et les bénéfices dans la consommation de leur enfant afin d'adopter de nouvelles pratiques éducatives, trouver de nouveaux repères et fixer des règles et des limites adéquates.

Enfin, comme nous avons pu le voir précédemment, l'addiction vient impacter la sphère émotionnelle, affective, familiale et sociale et se conçoit au sein du CSAPA Sauvegarde à partir des difficultés relationnelles et des interactions possibles. C'est pourquoi deux professionnels du CSAPA et de la CJC se forment à la thérapie familiale systémique. C'est une approche thérapeutique qui permet de voir le trouble qu'est l'addiction non pas comme une pathologie individuelle mais comme le symptôme d'un dysfonctionnement relationnel au sein même du système familial.



Comment prendre en compte et soutenir les parentalités singulières ? Retour sur une enquête du SAVS ⁽¹⁶⁾

Comme dans de nombreux services, les équipes éducatives accompagnent des adultes avec un handicap mental ou un handicap psychique en situation parentale. Ces situations spécifiques et ce type d'accompagnement posent de nombreuses questions théoriques et pratiques, donnent lieu à des débats en équipe et à des projets particuliers, à des savoir-faire spécifiques...

Le désir d'avoir un enfant, le désir d'être parent, l'accompagnement à la grossesse, puis à la parentalité, sont des étapes différentes que les professionnels des équipes éducatives, sociales ou médico-sociales, peuvent rencontrer dans leurs pratiques professionnelles. Aujourd'hui être en situation de handicap ne rime plus forcément avec une vie sans enfant. Même si de nombreux préjugés existent encore en France, les mentalités évoluent, et les travailleurs sociaux accompagnent de plus en plus de personnes en situation de handicap qui souhaitent devenir parents, ou qui le sont déjà. Il semble évident qu'en fonction du type de handicap moteur et sensoriel, mental ou psychique, etc., les problématiques rencontrées et l'accompagnement mis en place par les travailleurs sociaux varient et soulèvent une diversité de questionnements.

La parentalité chez les personnes avec un handicap n'est pas récente par contre sa fréquence augmente. Les professionnels de services d'accompagnement, ou qui travaillent en relation avec ces personnes, évoquent très souvent l'expression d'un désir de parentalité de ces adultes. Évidemment, tous ne s'engagent pas dans un projet de procréation, mais cette question de la projection filiale est un sujet de préoccupation.

Des études ont en effet, mis en évidence l'impact du handicap des parents sur les enfants : troubles du comportement qui augmentent avec l'âge, notamment des problèmes de comportements socio-affectifs, retard de développement, troubles de l'apprentissage et du langage ainsi que des phénomènes de parentification (l'enfant devient en quelque sorte le parent de ses propres parents) et une autonomie élevée. Ces enfants sont également très exposés à des risques de placements.

Ces impacts négatifs sont toutefois nuancés, par les effets positifs de la présence et du soutien de la famille, du conjoint ou des services d'accompagnement, qui ont été largement mis en évidence. Ces soutiens contribuent à réduire significativement le stress, à briser l'isolement social, à parer aux difficultés et à améliorer les compétences parentales. Pour toutes ces raisons, il semble donc important de favoriser et de concevoir un réseau de soutien qui va permettre de redonner du pouvoir aux parents quels qu'ils soient et de favoriser leur autonomie.

Mieux Connaître, Comprendre, Agir

Pour être en mesure de mieux prendre en compte ces parentalités singulières différentes initiatives ont été mises en place. Ainsi, l'association PADI ⁽¹⁷⁾, organisée sous la forme d'un laboratoire de recherche, a pour but « *de mettre en place, soutenir, gérer tous les moyens pour faire avancer la recherche, l'analyse et la mise en œuvre des pratiques relatives aux situations de parentalité difficile.* » ⁽¹⁸⁾ Dans cette perspective, elle a réalisé en 2004 une enquête sur le thème de la parentalité auprès des établissements du médico-social.

Cette enquête a souligné les liens étroits entre les nouveaux modes de vie et de socialisation des personnes et l'émergence de ces situations singulières de parentalité. Les facteurs permettant d'éclairer l'émergence de ces situations de parentalité semblent de trois ordres :

Sur le plan politique, nous sommes passés progressivement, en France, d'une situation de ségrégation des personnes handicapées à une volonté d'intégration. Ceci s'est traduit par une évolution dans la manière de penser et de mettre en œuvre les pratiques éducatives ou celles de l'accompagnement de ces personnes (loi de 30 juin 1975 « *orientation en faveur des personnes handicapées* », loi du 2 janvier 2002-2 « *renovant l'action sociale et médico-sociale* » puis la loi du 11 février 2005 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* »).

(16) Contribution G. DAMIE, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de SAUVEGARDE.

(17) Parents Ayant une Déficience Intellectuelle. Cette association regroupe des professionnels spécialistes de l'intervention en déficience intellectuelle, des formateurs en éducation spécialisée et des universitaires.

(18) <http://colloque.padi.free.fr/>

Sur le plan social, même si les orientations politiques doivent poursuivre leurs efforts notamment sur le champ de l'intégration scolaire et professionnelle, on relève des effets conséquents sur le plan de l'insertion sociale. La volonté d'intégrer la norme sociale « ordinaire » s'exprime aussi par la volonté de fonder une famille. L'espérance de vie et les conditions de vie ont également beaucoup progressé en France depuis 40 ans.

Sur le plan éducatif, les projets institutionnels et aussi les pratiques éducatives auprès des enfants et adolescents en institution, mettent l'accent, depuis plus de 20 ans, sur des notions comme l'autonomie, l'épanouissement et la socialisation. Cette éducation dès l'enfance contribue à l'expression de plus en plus forte de leur désir d'enfant. Le mode de socialisation s'est ainsi opéré de plus en plus hors des murs de l'institution et davantage en lien avec le milieu ordinaire.

Que nous apprend l'enquête du SAVS de SAUVEGARDE ?

Afin de mieux cerner les enjeux de la parentalité des personnes en situation de handicap, l'équipe du SAVS Sauvegarde a choisi d'aller plus loin dans l'analyse et la réflexion. Mieux connaître la situation des familles constituées par des parents avec un handicap mental ou psychique, pour mieux les comprendre était un des enjeux majeurs de cette enquête. Le constat des professionnels de la difficulté à aborder et à travailler avec les personnes ce qui relève de l'intimité, de la sexualité, ou de la vie affective, a également motivé cette étude. Dans cette perspective, un questionnaire ⁽¹⁹⁾ a été adressé aux SAVS du département du Lot-et-Garonne et aux professionnels. Il avait pour objectif d'identifier de manière quantitative le nombre de parents et de futurs parents accompagnés par les SAVS du département. Ainsi 13 établissements ont été sollicités et 11 ont répondu; ce taux de retour important démontre l'intérêt que portent les structures à ces questions de parentalité singulière.

Quelques chiffres : Les réponses concernent 353 usagers. En 2016, 23% d'entre eux sont en situation de parentalité soit 81 parents ayant au total 85 enfants. Parmi ces 85 enfants, 30% d'entre eux sont accueillis en permanence en MECS, ITEP ou famille d'accueil, 20% bénéficient d'un suivi en milieu ouvert (AED, AEMO) et 49% vivent

chez leurs parents sans aucune mesure. Ces chiffres confirment que tous les établissements sont concernés par la parentalité des personnes en situation de handicap.

Avoir accès à un réseau de partenaires identifiés

Au travers de cette enquête, plusieurs besoins ont émergé, en particulier la nécessité d'avoir accès à un réseau de partenaires identifiés, intervenant dans le domaine de la vie affective, de la sexualité et de la parentalité. Alors que les parents, en situation de handicap mental ou psychique sont de plus en plus nombreux, les professionnels soulignent l'absence de dispositifs adaptés à leurs besoins permettant de les soutenir et de les aider à gérer leur parentalité.

Des constats

Les acteurs de terrain constatent également :

- Un cloisonnement des intervenants,
- Une formalisation des échanges entre professionnels insuffisante,
- Des difficultés à repérer les situations de tension parents-enfants,
- Un travail de prévention à structurer notamment au moment de la grossesse,
- Une meilleure connaissance des acteurs intervenants dans le domaine.

Des pistes pour agir

Les professionnels expriment le besoin d'avoir des informations qui leur permettent de mieux comprendre ou d'améliorer les relations intrafamiliales. La prévention et la gestion des conflits sont entre autre des sujets d'interrogation, face auxquels ils ne peuvent rester seuls et ont besoin d'échanger. Aussi, il leur apparaîtrait pertinent que les informations utiles soient regroupées en un même lieu ou un même espace, ils pensent aussi nécessaire de mettre à contribution les lieux de droit commun tels que LAEP ⁽²⁰⁾, les centres de loisirs, ou les relais d'assistante maternelle habituellement fréquentés par les enfants et leurs parents afin de favoriser la mixité mais aussi les impliquer dans une démarche de mise en réseau. Les résultats de cette enquête soulignent l'importance d'apporter des outils et des réponses aux questionnements des familles et des professionnels. Ces derniers expriment en effet, de réels besoins de mise en réseaux et d'échanges de pratiques.

(19) Enquête SAVS-SAMSAH-ESAT 2015-2016 réalisée, par Guillaume Damie, éducateur au SAVS de SAUVEGARDE.

(20) Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Pour cela, ils suggèrent d'avoir accès à un répertoire de toutes les actions existantes sur le département pour obtenir de l'information sur l'offre de service globale autour de cette thématique. La mise à disposition d'une base de données permettant d'identifier le bon interlocuteur selon la thématique et le territoire concerné serait également un outil pertinent à mettre en œuvre. Pour sa part, le SAVS de Sauvegarde

s'emploie par différentes propositions à favoriser l'accès à l'information qui est aujourd'hui encore très diffuse sur notre département. La mise en place d'un guide interactif pour les familles, les échanges de pratiques et la capitalisation des expériences par la mise en réseau des professionnels, sont quelques-unes des pistes envisagées pour optimiser la prise en compte et le soutien de ces parentalités singulières.

Comment accompagner dans sa fonction parentale un parent désavoué ? La démarche du service de placement familial ⁽²¹⁾

Le soutien à la parentalité, c'est non seulement proposer un accompagnement à la famille, mais c'est également soutenir un parent mis de côté pour différentes raisons.

Un service de placement familial intervient quand les lois qui fondent la société ne sont plus respectées, dans des situations où les incapacités parentales sont sévères et nécessitent de sortir l'enfant pour sa protection, de son milieu familial naturel. Comment alors accompagner dans sa fonction parentale un parent que la société a jugé inapte ? Qu'attendre de ces parents désavoués ? Comment protéger un enfant tout en lui permettant de continuer à rencontrer son parent ? Comment construire une relation de confiance avec le parent tout en accomplissant la mission d'évaluation attendue par le juge ?

Situation extrême mise à part, nous accompagnons les enfants dans leur relation avec les parents. Rares sont les enfants du service ne rencontrant plus leur famille. Nous disposons de différents outils nous permettant d'accueillir parent et enfant et d'aider

chacun à s'y retrouver dans la relation. Le juge pour enfant, lors de l'audience, prononce une modalité de rencontre que nous devons appliquer. Il est indiqué dans l'ordonnance à quelle fréquence, durant combien de temps et comment la rencontre va se faire. Cela va de l'hébergement sur plusieurs jours d'affilés au droit de visite médiatisé au service en présence de l'éducatrice et de la psychologue.

Un nouvel espace Rencontre Parents-Enfants

Au regard de notre pratique, nous avons souhaité construire un outil supplémentaire qui s'ajuste davantage aux plis du terrain. Ainsi, nous avons souhaité créer un nouvel espace de rencontre parents-enfants au sein du service, autour d'un support ludique, qui facilite l'entrée en relation, avec une médiatisation différente de celle des droits de visites. Ces groupes sont animés par une intervenante extérieure, une éducatrice et la psychologue.

(21) L de Bortoli, L. Planés, équipe du Placement Familial, UPAES SAUVEGARDE.

Du côté des enfants, nous voulions leur permettre de rencontrer leurs parents au service selon d'autres modalités, que les temps de visites médiatisées habituels. Ainsi, lors de cet atelier, ils sont amenés à rencontrer d'autres enfants et d'autres parents dans la même situation de placement familial et qui partagent une même expérience de vie. Ces rencontres peuvent éveiller des questions (raison du placement, place dans leur famille, place au sein de la famille d'accueil...), mais aussi leur permettre de se sentir moins différents, moins isolés.

Du côté des parents, nous partions du constat que l'éducateur doit encore souvent les soutenir dans les activités et les sorties à partager avec l'enfant. Aussi, cet atelier leur propose des idées qu'ils peuvent reproduire ensuite au domicile avec l'enfant. Ces temps peuvent également mettre à jour certaines compétences parentales en dehors du quotidien. Les parents expérimentent une autre posture de l'éducateur, différente de celle des droits de visites médiatisées, tout cela autour du partage.

Créer du lien, valoriser chacun

Après trois ans de fonctionnement, nous constatons plusieurs éléments importants : tout d'abord certains parents très en difficulté pour se mobiliser, n'ont pu s'inscrire dans ces rencontres régulières. Dans d'autres cas, l'atelier se déroulait sans que parent et enfant ne se retrouvent jamais, chacun fonctionnant en solo. Dans les premiers temps, nous avons dû être vigilants dans certaines situations à ce que les enfants ne suppléent pas leur parent quand ils étaient en difficultés. Mais en général, ces ateliers ont peu

à peu permis de créer un lien différent avec les parents, qui se sont sentis soutenus et aidés par les intervenants, valorisés dans leurs capacités.

Nous imaginions aussi proposer aux parents un temps d'échange quelques jours après l'atelier afin de se questionner ensemble sur ce que nous avions vécu dans le groupe. Dans ce cadre, l'éducatrice reprenait là une place avec laquelle certains parents avaient du mal à composer. Finalement, certains parents nous ayant sollicité pour les raccompagner à leur domicile ou jusqu'à la gare, ont profité de ce temps de trajet informel et dans cette continuité relationnelle pour se questionner, s'interroger, nous interpellé sur les postures de leur enfant, sur leur réponse, puis en venir parfois sur les difficultés rencontrées par ailleurs avec leur enfant ou par le passé avant le placement. Ce temps d'échange devient un nouvel espace de réflexion, permettant une liberté dans l'expression du parent que l'on met beaucoup de temps à construire après le premier accueil et le temps de la séparation et tout au long du placement, le parent craignant encore d'être jugé.

Ensemble pour créer, partager, s'exprimer, s'autoriser devient possible dans ce nouveau cadre. Le parent investit son rôle autrement, il exerce sa fonction et son autorité parentale soutenu avec bienveillance et expérimente sa parentalité plus sereinement. Nous faisons ainsi le pari qu'après le temps du désaveu, une autre expérience est possible pour certains, la valorisation de chacun crée une plus grande estime de soi qui peut ouvrir la voie à de nouveaux projets personnels, professionnels, des désirs de changement pour le lieu de vie, pour les enfants... Un élan se prend...

Les différents professionnels de Sauvegarde sont, au quotidien, conduits à prendre en compte les réalités et la complexité des questions posées par des parentalités singulières. Bien qu'elles rendent compte de réalités souvent très différentes, ces contributions mettent en évidence des points de convergence indéniables.

Ainsi, créer les conditions favorables aux liens parents-enfants, reconnaître et considérer la place et la compétence de chacun, encourager et valoriser la coopération des familles, faciliter le tissage de liens et le maillage de réseaux sociaux sont quelques-uns des leviers communs, empruntés par les professionnels de Sauvegarde pour soutenir et accompagner ces parentalités plurielles.

Questions de parentalité au DAMMIE

Dans le cadre du Dispositif d'Accueil de Mineurs et Majeurs Isolés Étrangers (mineurs non accompagnés), la question de la parentalité émerge sous différentes formes selon la situation du jeune et la nature des liens qu'il a conservés ou non avec sa famille. En effet, le DAMMIE accueille des mineurs étrangers qui sont dans les faits isolés : ils ont quitté leur pays et leur famille. Ils sont isolés géographiquement, familialement, culturellement, socialement. Leurs parents sont, pour la majeure partie d'entre eux, restés dans le pays d'origine, pour d'autres, suite à des parcours chaotiques, les liens avec leur famille sont totalement rompus, enfin d'autres n'ont plus leurs parents qui sont décédés.

Des parents « présents-absents »

Si les parents sont absents physiquement, il n'en demeure pas moins que ces jeunes ont, ou ont eu des parents. Ceux-ci font partie de leur histoire et de leur vécu et nous ne pouvons pas occulter, ou ne pas prendre en compte la force et l'impact de ce lien dans notre accompagnement. Les parents sont en quelque sorte les « présents-absents » de la relation éducative. Ainsi, certains jeunes font régulièrement part des attentes et des « exigences » de leurs parents. En lien avec eux, par le biais de la téléphonie ou des réseaux sociaux (et bien que ces échanges soient privés), on perçoit une pression : une sorte « d'obligation à la réussite sociale » attendue par les familles. Or le décalage est souvent grand, entre les espérances d'une famille et la réalité de ce que vit le jeune en France. Ce décalage est souvent source d'incompréhension, de conflits ou de violence que l'équipe éducative doit tenter de décrypter et de désamorcer. Certains de ces jeunes sont orphelins, d'autres sont en rupture complète avec leur famille, et nombreux sont ceux qui souffrent de cette absence, de cet isolement, de ces manques. Certains n'en parlent jamais, tant cela est douloureux pour eux, d'autres éprouvent au contraire le besoin de se confier. Il en découle cependant souvent la recherche d'une suppléance parentale, d'une demande affective forte, or l'équipe éducative n'a pas vocation à remplacer les parents, elle tend plutôt à prendre le relais, en accompagnant ces jeunes à devenir ce à quoi ils aspirent.

L'Accompagnement éducatif : un relais et un enjeu essentiel

L'équipe du DAMMIE joue un rôle essentiel dans ces fonctions « ordinairement » parentales même si elle ne peut les combler en totalité. L'accompagnement éducatif, que l'on peut considérer comme étant le rôle majeur de parent, est un enjeu essentiel pour le jeune, car il doit lui permettre une entrée dans l'âge adulte plus sereine. Cet accompagnement s'appuie sur l'analyse et la compréhension de l'histoire de chacun, de son « héritage ». Il vise à développer l'autonomie (administrative, financière et matérielle) par l'acquisition de différentes notions telles que l'hygiène, l'alimentation, la gestion, le respect des règles de vie en collectivité.

L'équipe éducative apporte un soutien dans les démarches administratives et veille entre autre à ce que les soins nécessaires en termes de santé soient prodigués. Elle guide chaque jeune dans les différents apprentissages (langue française, écriture...) et met en place les conditions rendant possible la scolarisation et ou la professionnalisation. Les éducateurs s'organisent pour faciliter l'accès des jeunes aux activités associatives (sportives, culturelles...). Si la vie en collectivité est un cadre permettant d'éprouver des règles, de partager des tâches et de contribuer à la vie du groupe, elle est aussi un levier éducatif permettant de confronter, de découvrir et de partager des cultures, de s'approprier des valeurs indispensables au développement de chacun et au bien-être de ces futurs adultes et parents en devenir.

Équipe éducative du DAMMIE



Des nouvelles du DAMMIE...

Dans le dernier numéro de CAP MAG, nous avons relaté le parcours d'un de nos jeunes qui est arrivée en France en 2014. Il a dû faire face à de nombreuses difficultés : l'apprentissage de notre langue, s'approprier notre culture et les codes sociaux, poursuivre une scolarité tout en alliant une formation qualifiante. Tout le long de son accompagnement, Omar (prénom d'emprunt) s'est montré persévérant et motivé. Après deux années passées en France; sa situation administrative sur le territoire a été régularisée, il parle le Français avec facilité et vient de terminer son apprentissage dans la restauration en tant que cuisinier. Aujourd'hui, toute l'équipe éducative du DAMMIE est heureuse d'annoncer qu'Omar a signé son premier contrat en CDI au début du mois de Septembre 2016 dans son établissement d'accueil. Nous lui souhaitons bonne chance et un beau parcours professionnel !

PÔLE

Santé & Insertion

Appartements de Coordination Thérapeutique

Hier soir, en sortant du théâtre, je rencontre une ancienne collègue infirmière :

« Où travailles-tu maintenant ?

– Je travaille aux Appartements de Coordination Thérapeutique à Agen.

– Ah, les Appartements Thérapeutiques de la Candélie ?

– Non, c'est différent. Ce sont les Appartements de COORDINATION thérapeutique du service Soins Santé Addictions de SAUVEGARDE.

– Ah ! Donc avec des personnes souffrant d'addictions ?

– Non ! Pas forcément, nous accueillons des personnes atteintes d'une maladie chronique qui sont en situation de précarité sociale.

– Et tu travailles seule ?

– Non, je suis la seule infirmière mais je travaille avec des éducateurs, une psychologue, une maîtresse de maison, un médecin et une assistante sociale.

– Peux-tu m'en dire plus ? J'ai peut-être des personnes à vous orienter. »

Les ACT, qu'est-ce que c'est ?

Les ACT sont des hébergements temporaires. En 2016, l'association dispose de 11 appartements meublés répartis dans la ville d'Agen. Ils accueillent des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale, nécessitant des soins et un suivi médical. L'objectif étant d'assurer le suivi et la coordination des soins, de garantir l'observance des traitements et de permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion.

Pour quel public ?

Pour des hommes ou des femmes, avec ou sans enfants, ayant une maladie chronique référencée dans la liste des Affections de Longue Durée (ALD). Les personnes peuvent être porteuses de pathologies souvent lourdes telles que VIH, cancer, VHC ainsi que toute autre affection somatique qui relève de soins spécifiques et d'un accompagnement médical ne nécessitant pas d'hospitalisation. Ces personnes doivent être autonomes dans les actes de la vie quotidienne et avoir un minimum de revenus. Il peut s'agir de personnes sortant d'une hospitalisation, sans domicile fixe, en placement extérieur...

Les missions du service

- Coordination des soins médicaux
- Accompagnement socio-éducatif
- Aide à la réinsertion socioprofessionnelle
- Accompagnement au quotidien : aide aux courses, élaboration des repas, etc.
- Suivi psychologique

Sur quelle durée ?

Un projet d'accompagnement individualisé sera formalisé sur une durée pouvant aller de 3 mois à 24 mois maximum.



Trois axes de prise en charge

• La coordination des soins

Le médecin coordinateur n'est pas un médecin traitant. Il coordonne la prise en charge au niveau du soin. L'infirmière est là pour accompagner les résidents dans les prises de rendez-vous et les démarches vers les différents intervenants « santé ». La coordination a pour objectif la mise en place ou la poursuite du projet de soins individualisés défini dans le contrat de séjour et en équipe pluridisciplinaire. Les soins proposés sont les suivants :

- Le suivi et la délivrance des traitements ;
- L'accompagnement pour les dépistages, en particulier des sérologies VIH et VHC ;
- L'aide dans des démarches médicales par un accompagnement si nécessaire à la réalisation d'un bilan global et à la mise en place de suivis auprès d'autres professionnels de santé ;
- La coordination avec les différents professionnels de santé ;
- L'information sur les risques de contamination des maladies infectieuses et la diffusion de messages de prévention.



• L'accompagnement socio-éducatif

Il est assuré par les éducateurs spécialisés et l'assistante sociale. Ils sont les garants d'une réponse institutionnelle au quotidien pour les différentes demandes des usagers. La nature et l'intensité du soutien varient selon la situation de la personne et sa capacité à se prendre en charge. Elle peut aller d'un accompagnement de tous les moments dans les actes de la vie quotidienne pour les plus désocialisés à un soutien sur la base de conseil pour les plus autonomes.

L'accompagnement social peut ainsi passer par une prise en compte préalable de la situation matérielle de la personne, s'il y a lieu, ce qui se traduira dans un accompagnement adapté et personnalisé pour l'ouverture des droits sociaux, l'acquisition de revenus minimums...

Plus généralement, l'accompagnement social vise à permettre à la personne de restaurer des liens avec son environnement social et familial. Il peut s'agir de l'aider dans une démarche d'insertion ou de réinsertion.

• Le travail psychologique

L'accompagnement psychologique constitue un volet essentiel et nécessaire dans la prise en charge au quotidien pour des personnes en grande fragilité et en exclusion depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Il est de l'ordre d'un soutien et d'un accompagnement vers un mieux-être psychique. La psychologue s'inscrit dans les échanges avec les autres professionnels afin de mieux éclairer les actes posés par les résidents. Elle soutient les professionnels dans leur prise de distance et dans leur analyse de la dimension relationnelle.

De l'individu au groupe

Chaque résident dans le cadre de sa prise en charge bénéficie d'un soutien individuel à travers des entretiens avec les professionnels du service. La dynamique collective n'est pas occultée. Ainsi, des actions de groupe sont proposées chaque semaine :

- Atelier repas éducatif ;
- Atelier jardin thérapeutique ;
- Atelier footing/marche ;
- Atelier Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) ;
- Sorties.

Pour être mieux repérée et être dissociée des appartements thérapeutiques de la psychiatrie, l'équipe des ACT de SAUVEGARDE réfléchit à un nom : « Entr'ACT » ? L'accompagnement temporaire proposé aux ACT se définit comme une parenthèse dans le parcours de vie des résidents.

Équipe des ACT

PÔLE

Ressources & Développement

FONDS DE DOTATION SAUVEGARDE : RASSEMBLER POUR INNOVER !

Depuis maintenant 80 ans des centaines d'hommes et de femmes se relayent au sein de notre association pour défendre et protéger sur notre territoire, les plus démunis ou fragiles d'entre nous. Bénévoles et professionnels ont gardé vivant (sauvegardé), à toutes les époques, sous tous les régimes et toutes les gouvernances, leur attachement aux principes fondamentaux de citoyenneté, de démocratie et de laïcité. En plaçant les valeurs de solidarité, d'équité, de responsabilité, de respect des personnes au cœur de leurs actions, ils ont permis au secteur associatif de jouer son rôle dans la conduite des différentes politiques publiques mises en œuvre dans notre pays depuis près d'un siècle. Bien plus... de nombreuses études s'accordent à montrer que c'est bien par les associations et leurs capacités d'observation, d'innovation et parfois de revendication, que ces politiques publiques ont été construites.

LE FONDS DE DOTATION SAUVEGARDE A POUR MISSION :

De proposer à des entreprises petites ou grandes, engagées et responsables, un partenariat durable au service de l'innovation sociale.

En participant à l'administration du Fonds, chaque partenaire choisit son mode d'engagement en fonction de ses objectifs, de ses ambitions et de ses valeurs.

Cette dynamique de projets qui lie dans la proximité la société civile et les publics bénéficiaires, rend visible l'impact social de l'engagement des partenaires dans un souci de transparence des projets développés, de leur conduite et de leur efficacité.

Cette capacité d'initiative semble être aujourd'hui mise à mal par de nouveaux contextes institutionnels, législatifs et réglementaires qui cantonnent peu à peu les associations dans un rôle d'opérateurs, sommées sous peine de disparaître, de répondre à des appels d'offres dont les diagnostics, les schémas et les programmes sont établis par la puissance publique. Malgré un alourdissement constant de leurs charges et un accroissement sans précédents de besoins sociaux de plus en plus complexes, les associations doivent faire avec la contraction de la dépense publique. Faut-il en conclure qu'elles doivent se résigner à renier le sens de leur engagement militant, leur devoir de solidarité ou la qualité du service rendu aux usagers ?

Face à ce constat, l'association SAUVEGARDE, souhaite par le développement de son fonds de dotation non seulement recouvrer une plus grande capacité d'innovation et d'initiative, diversifier les modes de financement de ses actions mais aussi s'inscrire avec la société civile dans un partenariat durable et institutionnel.

En effet, si les problématiques liées à l'exclusion sont depuis longtemps, le domaine « bien gardé » de quelques spécialistes : ceux du logement, ceux de la santé, ceux de l'emploi, ceux de la formation..., nous posons ici l'importance de sortir de « l'entre soi » pour créer ou renforcer de nouvelles relations avec des partenaires variés du territoire, ceux de l'entreprise, ceux de la société civile, ... en osant les solliciter et les mobiliser, et par une démarche partenariale inédite, agir ensemble au service d'objectifs mutualisés et concertés.

Tisser des liens avec les acteurs économiques comme avec les acteurs sociaux, s'ouvrir à des partenaires inhabituels porteurs de compétences nouvelles et parfois inattendues, élargir les coopérations, conjuguer les cultures et les compétences professionnelles sont les principaux enjeux du fonds de dotation.

Pourquoi devenir partenaire ?

- Le mécénat constitue un véritable levier de management interne.
- Il améliore l'image de l'entreprise et permet de communiquer autrement.
- Il permet de donner du sens aux politiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).
- Il développe de nouveaux liens et de nouveaux réseaux avec l'ensemble des entreprises partenaires du fonds de dotation.
- Il contribue au développement économique et social des entreprises ainsi qu'à celui de leur territoire.

Contact : fds@sauve-garde.fr



SOUTENIR DES ACTIONS SOCIÉTALES INNOVANTES, EXEMPLAIRES ET EFFICACES

LES PROGRAMMES	PLUS-VALUES
Insertion	Solidarité en « circuit court »
Éducation	Transparence des projets soutenus
Inclusion sociale	Visibilité de l'impact social
Protection de l'environnement	Engagement de l'entreprise



CHOISIR SON MODE D'ENGAGEMENT en fonction de ses objectifs, de ses ambitions et de ses valeurs TROIS FORMES DE MÉCÉNAT

LE MÉCÉNAT FINANCIER

Le mécénat financier est constitué de dons en numéraires.

L'intérêt pour une entreprise ?

Pour une entreprise, verser une somme d'argent au Fonds de Dotation est la façon la plus simple de faire du mécénat. Le mécénat financier permet ainsi un soutien partiel ou complet à la réalisation d'un projet social.

Exemple : Une entreprise contribue au financement d'un projet visant la mise en place d'une auto-école accessible aux usagers des différents services de Sauvegarde.

LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences consiste à mettre à disposition les compétences et savoir-faire des collaborateurs de l'entreprise au service d'un projet d'intérêt général. Il peut s'agir d'une expertise technique ponctuelle ou d'un accompagnement dans la durée.

L'intérêt pour une entreprise ?

Le mécénat de compétences est un outil de management par la sensibilisation, l'adhésion et l'implication des collaborateurs d'une entreprise autour des causes d'intérêt général soutenues par le Fonds. Valoriser les savoir-faire des salariés est aussi vecteur de motivation et de cohésion au sein de l'entreprise et contribue au sentiment d'appartenance.

Exemple : Une entreprise met à disposition de l'association un collaborateur sur un temps partiel ou complet pour former des adolescents ou des adultes aux métiers du bâtiment, de l'informatique ou encore aux techniques de recherche d'emploi.

LE MÉCÉNAT EN NATURE

Le mécénat en nature permet à l'entreprise de fournir un soutien matériel aux projets : matériaux, fournitures, véhicules...

L'intérêt pour une entreprise ?

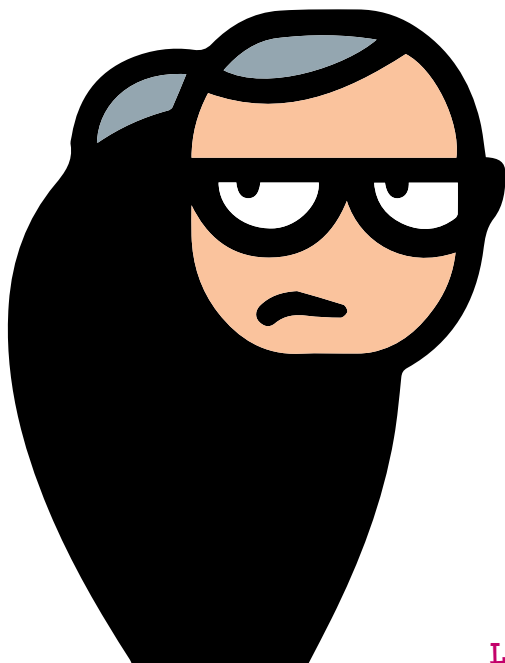
Cette forme de mécénat permet à l'entreprise de valoriser de façon très simple ses produits ou un savoir-faire particulier.

Exemple : Une entreprise produit et commercialise du matériel pédagogique. Elle choisit de réaliser un don de matériel tels que des outils numériques, imprimantes, reprographies..., permettant d'accompagner un projet de soutien scolaire dans l'apprentissage du français.

Pour les entreprises, la réduction d'impôt est égale à 60 % du montant du don effectué en numéraire, et retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants. Pour le mécénat en nature et le mécénat de compétences, les règles sont les mêmes : l'entreprise valorise financièrement son don qui lui donne droit à la même réduction d'impôts. (Loi n° 2003 – 1311 du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat)

Exemple : Montant du don (limité à 0,5% du CA) : 10 000 € / Coût réel du don après réduction d'impôt sur les sociétés : 4 000 €

LES ENQUÊTES DE MA' MICURIEUZ



20 ans qu'elle habite l'impasse du IV septembre,
3 ans déjà qu'elle passe devant cet affichage...

Ma' Micurieux, l'octogénaire ingénue et culottée,
se demande ce que peut bien être « L'aire de lienS »...

Alors, un jour, elle se décide et elle ose !
Elle pousse la porte du CAARUD
et découvre un monde étrange, à la marge,
qui lui ferait presque peur...

Poussée par son avidité de savoir, elle découvre
une équipe investie et un public confiant...

De cette enquête, Ma' Micurieux ne sort pas indemne.
Son regard s'est modifié. Désormais, la « drogue »
et ceux qui la consomment ne représentent plus pour elle
une nébuleuse fantasmatique...

Une histoire co-écrite par
Émilie GERAUD, Yngrid MARCHEVAL,
Léa MISTOU et Amandine IRAGUE



CAARUD...
Un truc pour les cas rudes*?!
Ma déduction était insuffisante ...

J'avais repéré une jeune dame
comme étant la Directrice ...

Mon grand
âge me per-
mettant des
facéties,
j'osais
l'aborder ...

*NDR : propos vraiment entendu

Un CAARUD, cela signifie: Centre d'Accueil et d'Accompagnement
à la Réduction des risques des Usagers de Drogues ...

L'acronyme peut paraître barbare, pourtant chaque mot incarne bel et bien
les missions, les actions et les publics-cible d'un tel établissement ...

Leur objet est par ailleurs intégré au Code de Santé
Publique et est régi par le décret 2016-1606 et les
articles R.3121-33-1 et R.3121-33-2 ...

La plupart du temps, ce sont
des associations qui gèrent
les CAARUD. Dans notre cas,
il s'agit de la Sauvegarde
que vous devez connaître ...

Les CAARUD ont 7 missions obligatoires :

- L'accueil collectif et individuel ;
- L'information et le conseil personnalisés ;
- Le soutien dans toutes les démarches de soin ;
- L'appui pour l'accès aux droits, à la santé, au logement et à l'emploi ...

-Le développement d'actions de médiation;
-L'intervention de proximité à l'extérieur;
-La mise à disposition de matériels de prévention ...

Ils ont également 1 mission facultative:
participer au dispositif de veille, à la re-
cherche, à la prévention et à la formation ...

Enfin, l'accueil y est INCONDITIONNEL. La
GRATUITE et l'ANONYMAT y sont garantis.
Sans ça, pas de travail possible!

A la fin de notre entretien, elle
m'invita à me rendre au local pour
y rencontrer l'équipe ...

Ma curiosité était piquée ...

C'est donc
sans me
faire prier
que dès le
lendemain,
je sonnais à
la porte du
CAARUD!

POW POW

C'était un lundi après-midi ...
Je fus reçue par Ynggrid, qui est
éducatrice spécialisée.

Nous bûmes un bon café, installées
au rez-de-chaussée: l'accueil ...

A son tour,
elle répon-
dit à mes
questions ...

J'étais ravie de
la tournure que
prenait mon
enquête !!!

C'est à la fin du 19ème/début du
20ème que la seringue hypodermique
(en verre!) fit son apparition dans les
cabinets médicaux, presque en même
temps que la morphine qui devait aider
au sevrage des opiomanes ...

Ce sont d'abord les épouses des méde-
cins qui firent l'expérience du toxique ...

Puis, toutes les
couches de la
société furent
touchées ...





Dans les années 70, avec les différents mouvements de « libération », le phé-
nomène s'amplifiait, accompagné par de nouvelles drogues ...

En 1972, la France interdit la vente des seringues aux particuliers ...

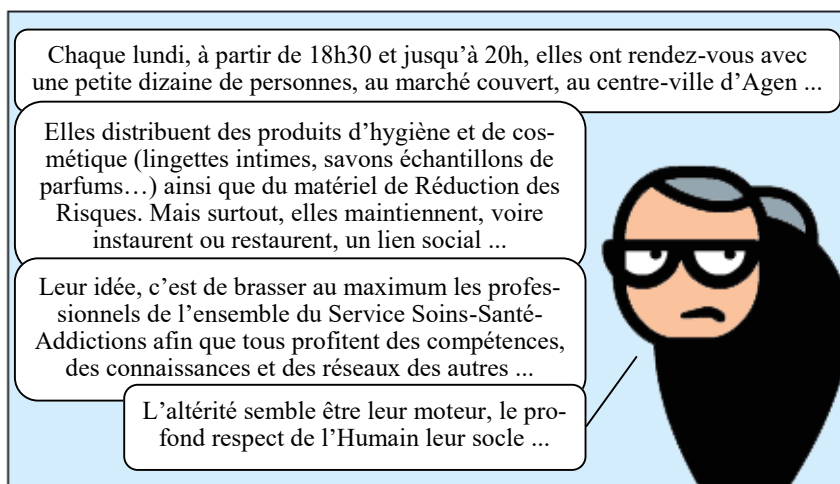
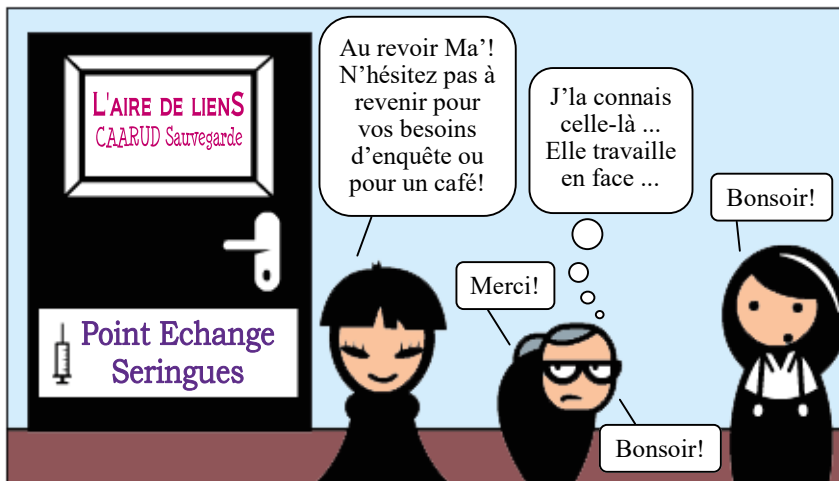
Dans les années 80, l'épidémie de SIDA était en pleine expansion. Les per-
sonnes injectrices et les hommes homosexuels en furent les 1ères victimes.

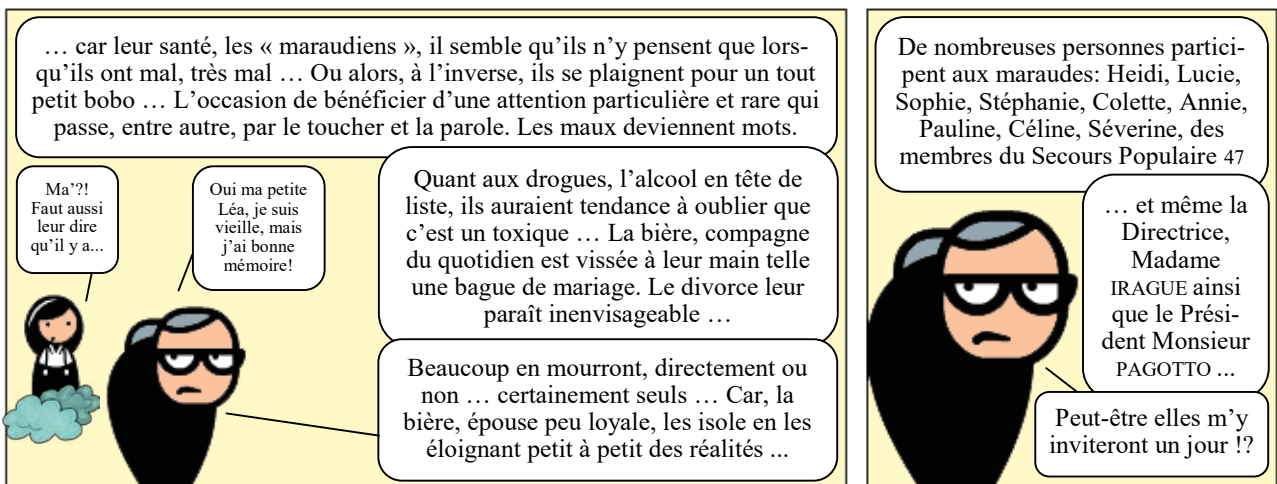
Ces typologies de publics furent désignées comme coupables
de la propagation de la maladie et accusées d'être le principal
vecteur de la transmission du virus. L'association AIDES me-
na, auprès et avec elles, le combat social et médical ...

Michèle BARZACH, en 1987, mit à disposition des 1ers
« kits » d'injection. Simone VEIL, dans la même veine (si je
puis dire!) autorisa, en 1983, l'ouverture des Boutiques de
Réduction des Risques. En 2005, les CAARUD furent créés et
devinrent obligatoires dans chaque département français.

Depuis les décrets BARZACH et
VEIL, la contamination du SIDA
chez les personnes injectrices a
baissé d'environ 80% !!! Waouh!

Aujourd'hui,
c'est l'hépa-
tite C qui sé-
vit dans cette
population et
les moyens
qu'il faudrait
mettre en
place tardent
à arriver ...





Après ce lundi après-midi riche en informations, je faisais une pause avant de rencontrer Emilie, au cours d'un jeudi matin, où elle chargeait des dizaines de cartons dans son automobile ...

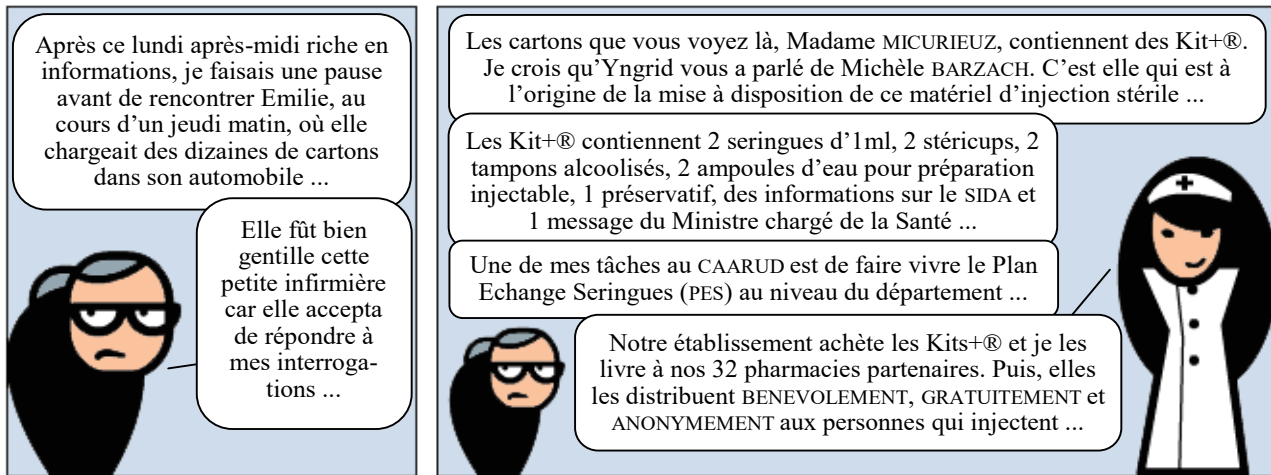
Elle fût bien gentille cette petite infirmière car elle accepta de répondre à mes interrogations ...

Les cartons que vous voyez là, Madame MICURIEUZ, contiennent des Kit+®. Je crois qu'Yngrid vous a parlé de Michèle BARZACH. C'est elle qui est à l'origine de la mise à disposition de ce matériel d'injection stérile ...

Les Kit+® contiennent 2 seringues d'1ml, 2 stéricups, 2 tampons alcoolisés, 2 ampoules d'eau pour préparation injectable, 1 préservatif, des informations sur le SIDA et 1 message du Ministre chargé de la Santé ...

Une de mes tâches au CAARUD est de faire vivre le Plan Echange Seringues (PES) au niveau du département ...

Notre établissement achète les Kits+® et je les livre à nos 32 pharmacies partenaires. Puis, elles les distribuent BENEVOLEMENT, GRATUITEMENT et ANONYMEMENT aux personnes qui injectent ...



Les déchets sont ensuite rapportés par les consommateurs. C'est Emilie qui les récupère et s'occupe de leur traitement. Tout ça financé par le CAARUD !!!

Un principe : 1 Kit+® souillé = 1 Kit+® propre

Bonjour!

C'est le CAARUD! Je vous apporte les Kits+®!

Est-ce que vous avez des containers de déchets?

Tout se passe bien pour vous?

Bonjour.

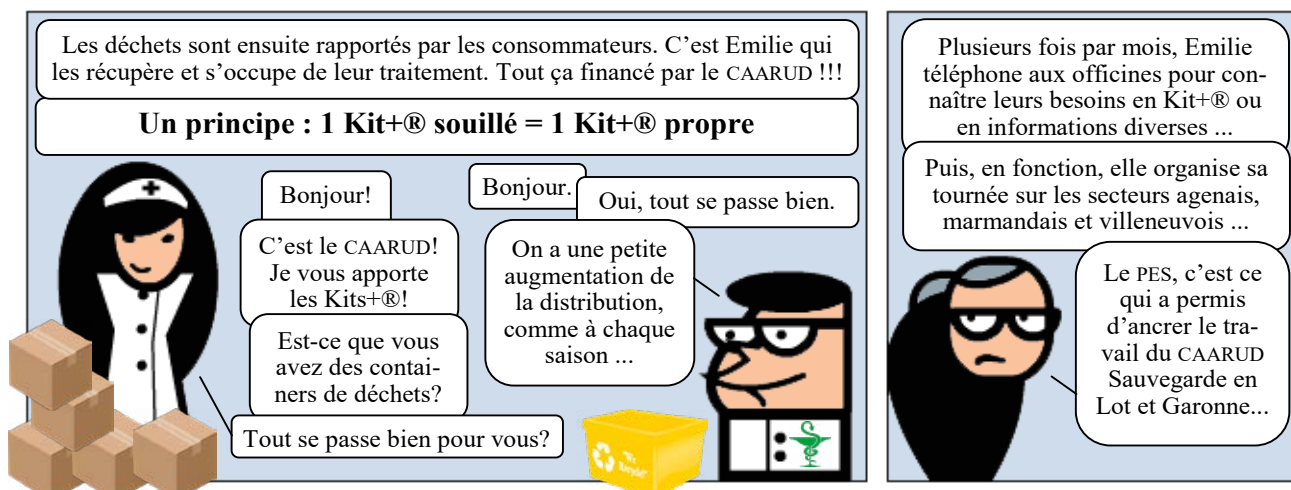
Oui, tout se passe bien.

On a une petite augmentation de la distribution, comme à chaque saison ...

Plusieurs fois par mois, Emilie téléphone aux officines pour connaître leurs besoins en Kit+® ou en informations diverses ...

Puis, en fonction, elle organise sa tournée sur les secteurs agenais, marmandais et villeneuvois ...

Le PES, c'est ce qui a permis d'ancrer le travail du CAARUD Sauvegarde en Lot et Garonne...



Après qu'elle m'ait expliqué le PES, Emilie ne sût résister à me parler du travail au local ...

Avant, elle n'avait jamais travaillé dans un CAARUD ...

Réduire les Risques liés aux consommations de drogues, elle n'avait pas franchement l'idée de ce que cela signifiait ...

Certes, il y avait la distribution de matériels propres et, en particulier, les seringues ...

Mais pas seulement... C'est ce qu'elle avait appris et moi aussi, au travers de mon enquête ...

Je compris pourquoi ce CAARUD se nommait « L'aire de lienS » ...

Le contraire de l'addiction n'est pas la sobriété. Le contraire de l'addiction, c'est la connexion.

Ça, j'étais bien contente de le savoir ...

Elle me parla du dernier étage du local: l'espace soin qui permet aux caarudiens de se doucher, se changer, être au calme voire dormir ...

Tu veux un peu d'eau? Hydrate toi ...

Tu me soûles avec ton eau !!!

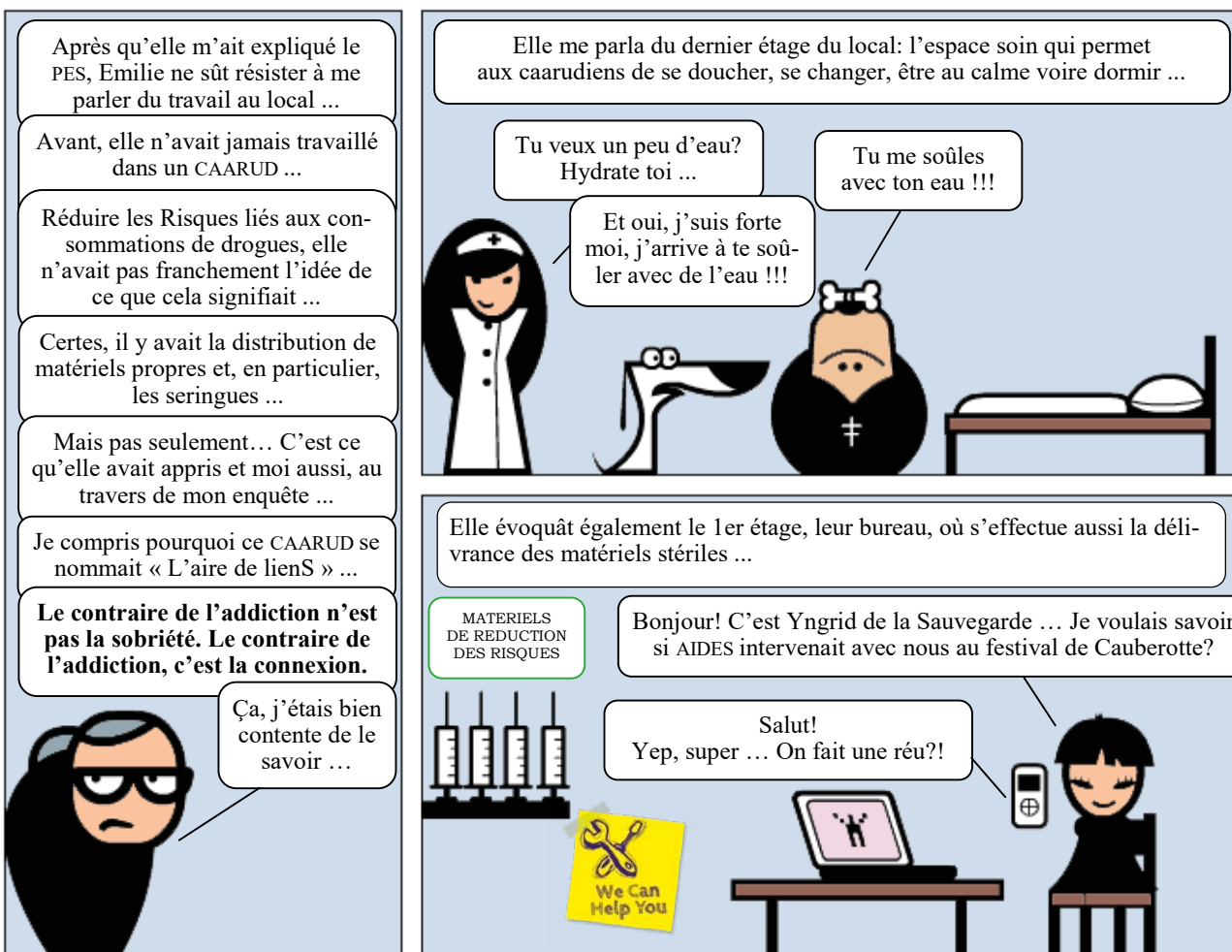
Et oui, j'suis forte moi, j'arrive à te soûler avec de l'eau !!!

Elle évoquait également le 1er étage, leur bureau, où s'effectue aussi la délivrance des matériels stériles ...

MATERIELS DE REDUCTION DES RISQUES

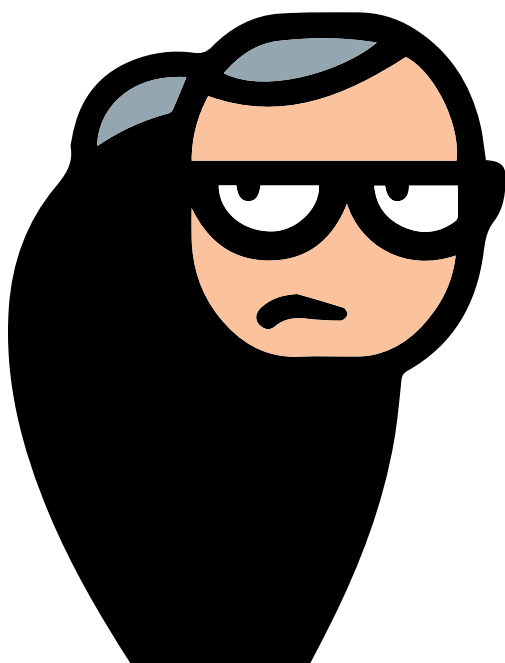
Bonjour! C'est Yngrid de la Sauvegarde ... Je voulais savoir si AIDES intervenait avec nous au festival de Cauberotte?

Salut! Yep, super ... On fait une réu?!



J'avais résolu mon enquête, je savais désormais ce qu'était un CAARUD, pourquoi « L'aire de lienS » et que signifiait « Point Echange Seringues »...
Ma curiosité avait encore une fois été récompensée !!!

La Sauvegarde, je connaissais : ils ont exactement mon âge !!!
Mais je ne savais point qu'il réalisait ce type de travail ...



Surtout, j'avais rencontré des personnes formidablement impliquées. Je garderais en mémoire mes interlocutrices :
Amandine IRAGUE, Léa, Yngrid, Emilie ...
ainsi que tous ceux dont elles m'ont parlé :
Alibob, Létty, Grxav, Musskiral, Carmo,
Kamy, Bec, Ceb, Vax, Ramia, Hergé, Fot,
Ding-Dong, Indie, Makouin, Kabira, Tan ...

PRÉCISIONS D'USAGE :

Hormis ceux de l'équipe professionnelle, tous les prénoms ont été modifiés.

Les principaux protagonistes de cette histoire, presque vraie,
ont tous validé la forme et les contenus de cette Bande Dessinée.

RÉDIGÉ EN SEPTEMBRE 2016





SAUVEGARDE
2, rue de Macayran
47550 BOË
Tél. : 05 53 48 16 10
Fax : 05 53 48 16 11

www.sauve-garde.fr